



# Rapport sur la stabilité du système financier<sup>1</sup>

## 1 Avant-propos

Les banques centrales ont un intérêt légitime pour la stabilité du système financier. En effet, un système financier stable joue un rôle essentiel pour le bon fonctionnement d'une économie de marché et pour la mise en œuvre de la politique monétaire. En retour, une politique monétaire axée sur la stabilité des prix et tenant compte de l'évolution de la conjoncture contribue à créer des conditions-cadre favorables à la stabilité du système financier. Les banques centrales contribuent également à cette stabilité en tant qu'opérateur ou surveillant des systèmes de paiement. Enfin, dans les périodes troublées, les banques centrales peuvent aider à maintenir, voire à restaurer, la stabilité en fournissant des liquidités au marché.

Le présent rapport met en évidence les grandes tendances dans le secteur financier suisse sous l'angle de la stabilité. En publiant un tel rapport, la BNS a pour objectif d'informer le public sur l'état du système financier. La BNS fournit son évaluation de la stabilité de ce système et elle met à la disposition du public une synthèse d'informations et d'indicateurs. Le cas échéant, le rapport permet à la BNS de signaler des tensions ou des déséquilibres susceptibles de constituer un risque en matière de stabilité.

Un système financier stable est un système dont les diverses composantes remplissent leurs fonctions et sont capables de résister à d'éventuels chocs. Le présent rapport se concentre sur deux composantes essentielles du système: le *secteur bancaire* et les *infrastructures des marchés financiers*.

Le secteur bancaire a bien résisté à la dégradation des conditions économiques et boursières à laquelle il a dû faire face en 2002. La plupart des banques ont dégagé des résultats positifs et ont pu garder intacte leur capacité à absorber des chocs. Les établissements qui ont enregistré de fortes pertes ont souvent pris des mesures pour renforcer leur dotation en fonds propres. Par ailleurs, aucun déséquilibre majeur, source possible de crise, n'a été identifié. En conséquence, le système bancaire suisse peut être considéré comme stable. Deux sources potentielles de tensions doivent toutefois être signalées:

Premièrement, en cas de persistance de la mauvaise conjoncture, il faut s'attendre à une dégradation de la qualité des emprunteurs qui pourrait se traduire par une augmentation du besoin de provisions des banques suisses. La politique de crédit relativement prudente des banques au cours des dernières années devrait permettre d'éviter une augmentation massive du besoin de provisions. Par ailleurs, l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque nationale devrait contribuer à limiter l'ampleur et la durée du ralentissement conjoncturel en Suisse. Deuxièmement, la capacité des banques à accroître leurs revenus sera limitée si la situation défavorable sur les marchés boursiers devait se maintenir, voire s'aggraver. Les mesures prises par les banques dans le but d'améliorer leur efficacité devraient cependant permettre de limiter les conséquences, en termes de rentabilité, d'une stagnation des revenus découlant des activités de négoce et de gestion de fortune.

En ce qui concerne la compensation et le règlement des paiements et opérations sur titres et autres instruments financiers, la place financière suisse dispose, grâce au Swiss Interbank Clearing (SIC), pour les paiements, et au SECOM, pour les opérations sur titres, de systèmes qui ont fait leurs preuves depuis des années et qui contribuent, par leur architecture, à minimiser les risques de règlement. L'introduction du système de paiement multidevises Continuous Linked Settlement (CLS), en septembre 2002, et de la contrepartie centrale SIS x-clear, en mai 2003, permettent une nouvelle réduction des risques de règlement dans les opérations de change et sur titres. De plus, des adaptations organisationnelles et techniques sont régulièrement mises en œuvre dans le but de renforcer la fiabilité opérationnelle de ces systèmes. Dans l'ensemble, la place financière suisse dispose d'une infrastructure qui fonctionne bien et qui, sous l'angle de la sûreté et de l'efficacité, occupe une position de choix en comparaison internationale.

<sup>1</sup> Document rédigé sur la base des données disponibles le 15 mai 2003.

## 2 Secteur bancaire

### 2.1 Vue d'ensemble

L'analyse du secteur bancaire repose sur trois éléments. Premièrement, nous décrivons le développement des facteurs de risques présentant un caractère systémique, comme le contexte macro-économique et boursier. Deuxièmement, nous évaluons l'exposition du secteur bancaire face à ces facteurs de risques. Finalement nous mesurons la capacité de résistance du secteur bancaire à des chocs, sous l'angle de la dotation en fonds propres.

Sur la base de cette analyse, il apparaît que le secteur bancaire suisse a dû faire face en 2002 à un environnement peu favorable. Pour la deuxième année consécutive après une longue période d'euphorie boursière, les cours des actions ont fortement chuté. En outre, l'activité économique a stagné en Suisse et n'a progressé que lentement sur le plan international. Dans ce contexte, la baisse de la rentabilité du secteur bancaire suisse, initiée en 2001, s'est poursuivie en 2002. Sur un plan agrégé, le secteur bancaire suisse a néanmoins été profitable en 2002. Par ailleurs, il est parvenu à conserver l'essentiel de sa capacité d'absorption de chocs en termes de fonds propres, notamment grâce aux mesures de recapitalisation prises par certains établissements qui ont subi des pertes. La capitalisation du secteur bancaire à la fin 2002 reste élevée en comparaison historique et internationale.

La relative robustesse des résultats du secteur bancaire reflète la prépondérance des activités de crédit comme source de revenus. En effet, la baisse des marchés boursiers a provoqué une forte réduction des revenus tirés des activités telles que la gestion de fortune et la banque d'investissement. Par ailleurs, certaines banques ont subi des pertes, parfois substantielles, sur leurs propres portefeuilles de titres. En revanche, les résultats des opérations de crédit sont restés relativement bons malgré le ralentissement de l'activité économique. La qualité des portefeuilles de crédit du système bancaire suisse ne s'est pas détériorée de manière visible, malgré un accroissement généralisé du risque de crédit dans l'économie.

L'accroissement du risque de crédit dans l'économie constitue actuellement la principale source de risque, à court et moyen terme, pour le secteur bancaire. L'expérience suggère l'existence d'un décalage temporel entre le ralentissement conjoncturel et l'accroissement, dans les banques, des provisions pour risques de crédit. Après deux années de faible crois-

sance économique, on ne peut donc pas exclure une hausse sensible des besoins en provisions en 2003, qui pèserait sur la performance des activités de crédit des banques. Si l'environnement boursier reste défavorable, il ne faut pas non plus s'attendre à un accroissement des revenus dans les domaines du négoce et de la gestion de fortune.

Les risques liés à cette situation doivent cependant être relativisés. Premièrement, la croissance modérée des crédits bancaires durant ces dernières années suggère que les banques ont suivi, en matière de crédits, une politique relativement prudente pendant la période d'euphorie boursière. Deuxièmement, la hausse modérée des prix dans l'immobilier suggère l'absence d'un phénomène de bulle spéculative – et des risques qui lui sont associés – dans ce secteur. Troisièmement, les banques ont pris des mesures pour améliorer leur rentabilité, en particulier dans leurs activités de négoce et de gestion de fortune.

## 2.2 Conditions-cadres

En 2002, les banques ont dû faire face à une évolution défavorable des marchés financiers et de l'environnement économique. Pour la première fois depuis le milieu des années septante, une forte volatilité de la Bourse et une chute des cours des actions ont coïncidé avec une stagnation économique. La baisse boursière observée depuis le milieu de l'an 2000 s'est poursuivie en 2002, alors que la volatilité augmentait fortement pour atteindre, fin 2002, un niveau relativement élevé. Par ailleurs, avec pour arrière-plan la faible croissance économique, les écarts entre les rendements des obligations se sont creusés, et le nombre de faillites a augmenté, reflétant une dégradation générale de la solvabilité des débiteurs.

### Tendance à la baisse et forte volatilité sur les marchés des actions<sup>2</sup>

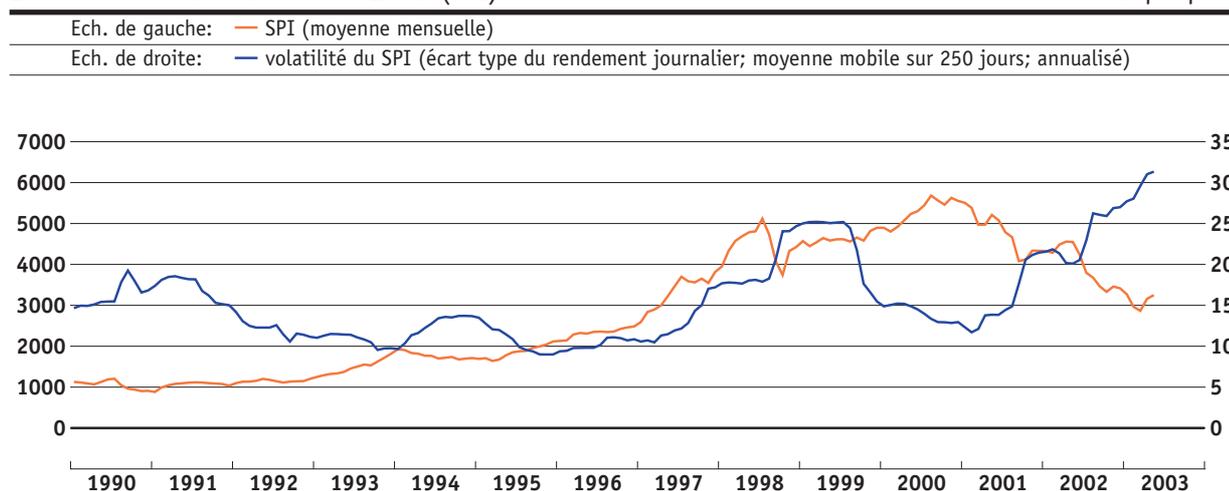
En Suisse, le SPI a fléchi de 26% en 2002. A fin décembre, il s'établissait à 3246 points, soit à son niveau du milieu de 1997 (voir graphique 1). Les marchés des actions des Etats-Unis, d'Europe et du Japon ont baissé eux aussi fortement: le S&P 500 a diminué de 23%, le DJ STOXX 50, de 35%, et le Nikkei 225, de 19%. Simultanément, la volatilité moyenne des rendements du SPI (voir graphique 1) et du S&P 500 en 2002 était supérieure à la moyenne des quatorze dernières années. Considérant l'évolution des vingt dernières années, on constate que la baisse persistante des cours et leur forte volatilité sont inhabituelles, aussi bien par leur amplitude que par leur durée.

### Faible conjoncture<sup>3</sup>

En 2002, la conjoncture est restée faible dans les principaux pays industrialisés et partenaires commerciaux de la Suisse. Dans l'Union monétaire européenne, le produit intérieur brut réel a augmenté de 0,9%. En même temps, la croissance s'est accélérée quelque peu aux Etats-Unis, mais son taux de 2,4% était encore nettement inférieur aux 3,2% atteints en moyenne durant les dix dernières années. Dans ce contexte, l'économie suisse a elle aussi stagné en 2002, après avoir encore enregistré une croissance de 0,9% en 2001 (voir graphique 2). A partir du deuxième trimestre, la situation s'est améliorée légèrement. La croissance observée fin 2002 correspond environ à la croissance économique annuelle moyenne de la période 1980-2000. Sur la base des indicateurs conjoncturels avancés, la croissance au premier trimestre 2003 devrait s'être légèrement ralentie. Au second semestre, la croissance devrait cependant s'accélérer.

Evolution du Swiss Performance Index (SPI)

Graphique 1



2 Sources: BNS, Thomson Financial Datastream et Freeman & Co.

3 Sources: BNS, Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich (KOF), Commission européenne et OCDE.

Graphique 1: Sources: BNS; Thomson Financial Datastream.

### Dégradation de la solvabilité<sup>4</sup>

La solvabilité des débiteurs s'est dégradée de manière significative en 2002. Cette détérioration s'est reflétée notamment dans l'évolution récente du nombre de faillites ainsi que dans les écarts entre les rendements des obligations émises par les entreprises et les obligations d'Etat.

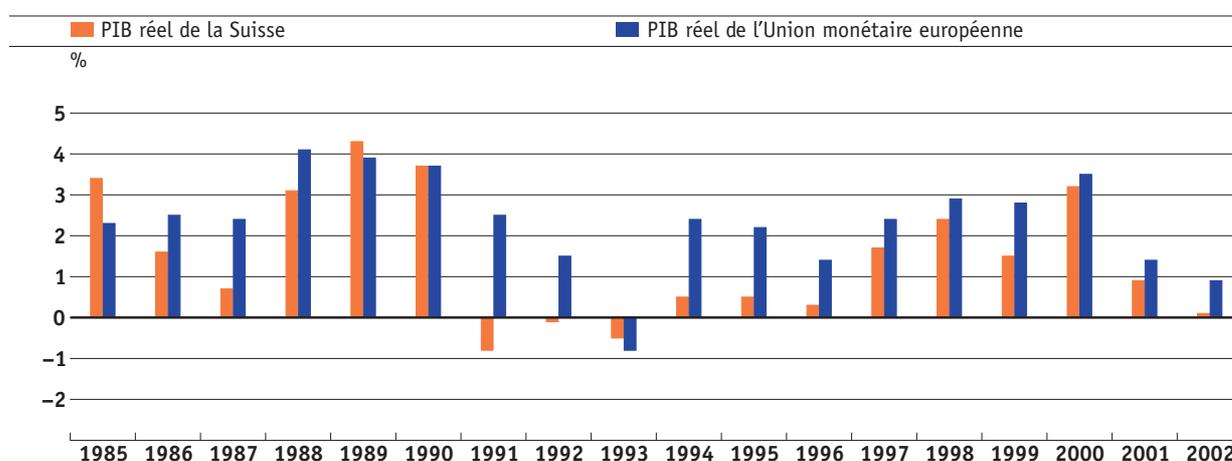
En Suisse, le nombre de faillites d'entreprises a augmenté de 11% d'une année à l'autre (voir graphique 3). Bien que ce nombre reste inférieur à la moyenne des neuf dernières années, l'évolution récente traduit une détérioration de la situation, notamment pour les petites et moyennes entreprises. En outre, la dégradation de la situation pour les plus grandes entreprises, qui se financent en partie par l'émission d'obligations, se reflète dans l'évolution de

l'écart entre les taux d'intérêts appliqués à ces emprunts et ceux appliqués aux emprunts d'Etat. Cet écart s'est creusé, entre le quatrième trimestre 2001 et le quatrième trimestre 2002, de 19 points de base (pb)<sup>5</sup> en Europe, de 24 pb en Suisse et de 39 pb aux Etats-Unis (voir graphique 4). Finalement, le volume mondial des emprunts dont les débiteurs sont en faillite a, selon Moody's, augmenté de 53% en 2002.

Depuis le début de 2003, on constate une légère réduction de l'écart entre les taux d'intérêt appliqués aux emprunts des entreprises et de l'Etat. Cette diminution constitue l'un des premiers indices d'une possible amélioration à moyen terme de la solvabilité des débiteurs en Suisse et à l'étranger.

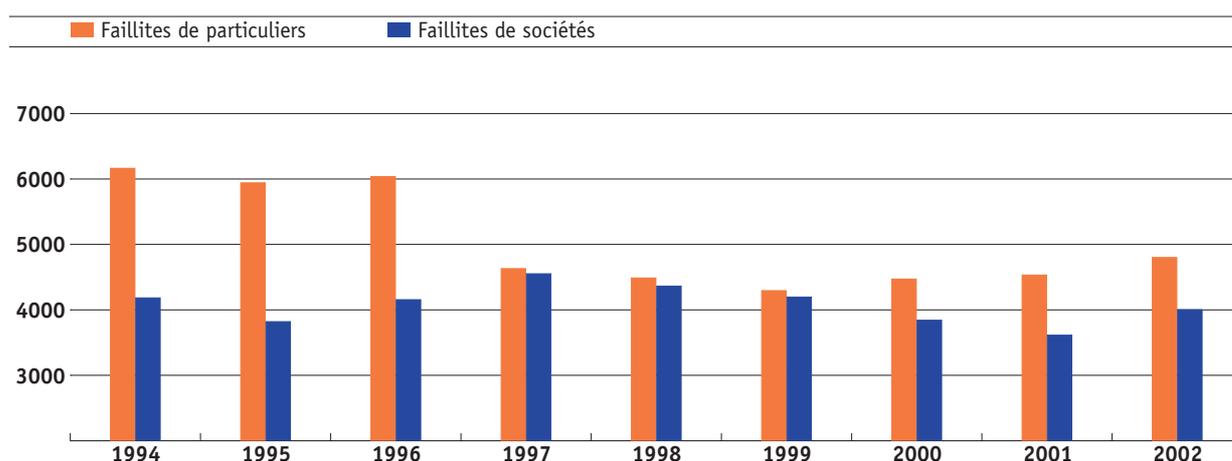
Croissance du produit intérieur brut

Graphique 2



Nombre de faillites en Suisse

Graphique 3



4 Sources: BNS, Creditreform, Lehman Brothers, Moody's et Thomson Financial Datastream.

5 Un point de base (pb) correspond à un centième de point de pourcentage.

Graphique 2: Sources: BNS; Commission européenne.

Graphique 3: Source: Creditreform.

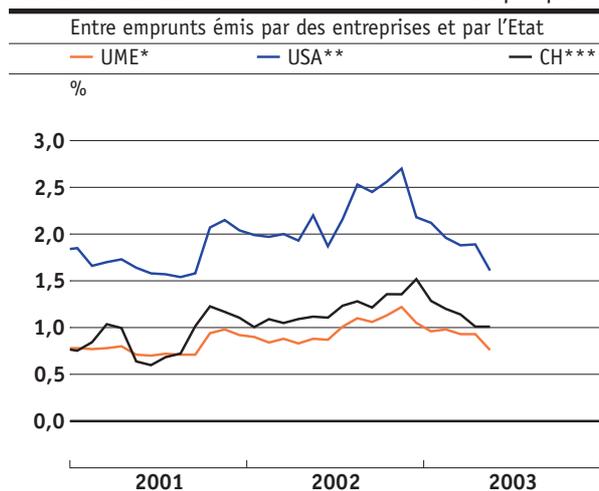
## 2.3 Rentabilité

Sur un plan agrégé, le secteur bancaire suisse a été profitable en 2002. La rentabilité a cependant fortement diminué par rapport à l'année 2001. Par ailleurs, le niveau et l'évolution des bénéfices ont varié fortement au sein du secteur. Les banques dont une part prépondérante des activités dépend de l'évolution de la Bourse ont affiché des résultats nettement inférieurs à celles qui se concentrent avant tout sur les activités de crédits. En cas de persistance de la stagnation conjoncturelle et en raison des besoins accrus en matière de provisions qui pourraient en résulter, il faut s'attendre à une diminution de la rentabilité des banques qui se concentrent sur les activités de crédits.

### Dégradation de la profitabilité<sup>6</sup>

En 2002, le secteur bancaire suisse a généré un profit de CHF 9,3 mia., soit un rendement sur actifs<sup>7</sup> de 0,41%, en recul de 21% par rapport à 2001. Le nombre et la taille moyenne des établissements bancaires ayant enregistré un résultat négatif se sont accrus. En 2002, 52 banques – détenant 13% (32% sur base consolidée<sup>8</sup>) des actifs du secteur bancaire – ont subi des pertes, contre 39 établissements – détenant 2,7% (2,1% sur base consolidée) des actifs – en 2001 (voir graphique 5). Bien que la dégradation de la situation par rapport à l'année précédente soit substantielle, la rentabilité obtenue en 2002 reste proche de la moyenne du secteur bancaire durant la dernière décennie (moyenne 1990–2002: 0,47%; voir graphique 6).

Graphique 4



Graphique 4:  
Sources: BNS; Datastream.

\* Indices Euro Aggregate Corporate et Euro Aggregate Government, Lehman Brothers

\*\* Indices US Aggregate Corporate Investment Grade et US Aggregate Government, Lehman Brothers

\*\*\* Taux d'intérêt au comptant pour emprunts émis par des entreprises ayant une notation minimale BBB- et par la Confédération, calculs de la BNS

6 Sources: BNS, Commission Fédérale des Banques (CFB), OCDE et Rapports de gestion.

7 Bénéfice net, en pour-cent du total des actifs au bilan.

8 Dans les graphiques et, sauf mention contraire, dans le texte, les chiffres sont calculés sur une base individuelle (non-consolidée). Pour les banques détentrices de participations majoritaires dans d'autres entreprises et/ou faisant partie d'une hol-

ding, les données sur base individuelle peuvent diverger des données sur base consolidée. Pour la catégorie des grandes banques – pour laquelle cette divergence peut être substantielle – et pour les statistiques pour lesquelles des données sur base consolidées existent, ces dernières sont indiquées en complément aux données sur base individuelle.

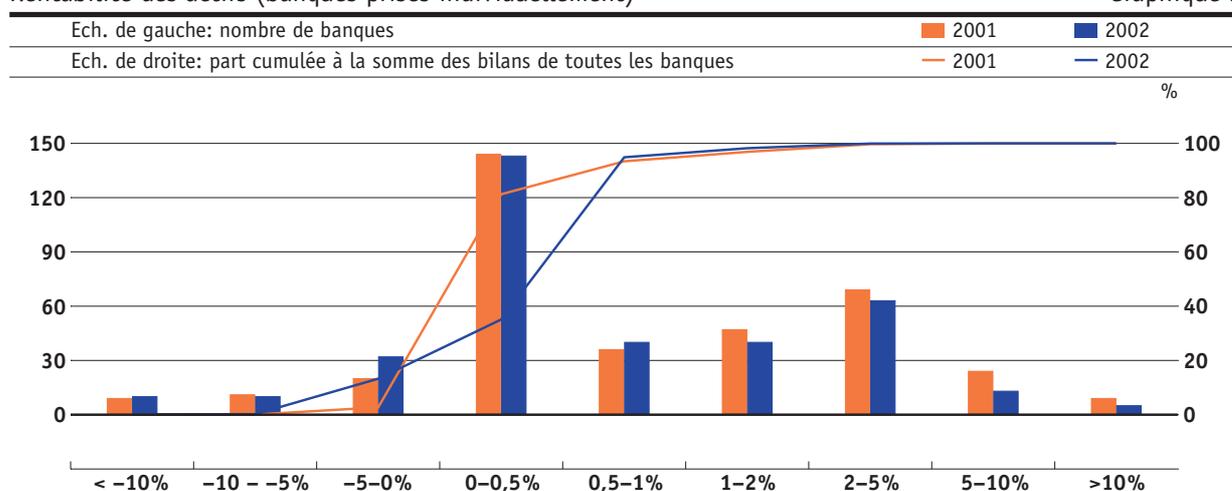
La diminution de la rentabilité s'est étendue à la plupart des catégories de banques.<sup>9</sup> L'ampleur de la baisse a cependant varié fortement d'une catégorie à l'autre. Mesurée en termes de rentabilité des actifs, la baisse a été particulièrement marquée pour les grandes banques (sur base consolidée: -30 pb à 0,01%; sur base individuelle: -2 pb à 0,44%), les banques cantonales (-26 pb à -0,11%), les banques commerciales et boursières (-79 pb à 0,64%) ainsi que les banques privées (-143 pb à 1,07%). A l'inverse, les banques régionales (-8 pb à 0,37%) et les banques Raiffeisen (+6 pb à 0,46%) n'ont pas enregistré de variation substantielle de leur rentabilité.

La baisse des cours boursiers ainsi que le recul du volume des opérations de banque d'investissement - fusions, acquisitions et introductions en bourse - constituent les principaux facteurs ayant

contribué de manière systématique à la diminution de la rentabilité du secteur bancaire. En raison de leur forte orientation vers les activités liées aux marchés boursiers, les grandes banques, les banques commerciales et boursières ainsi que les banquiers privés ont été particulièrement affectés. La baisse des cours boursiers et le recul de l'activité de banque d'investissement ont entraîné une baisse (-11% à CHF 30,3 mia.) du revenu des opérations de commissions et de négoce, mais aussi des pertes en augmentation (sur base individuelle: +46% à CHF 6,2 mia.; sur base consolidée: +18% à CHF 9,1 mia.) sur les actifs immobilisés des banques.<sup>10</sup> Ce fléchissement des revenus et ces pertes sur actifs n'ont pu être que partiellement compensés par une réduction des coûts opérationnels (-6% à CHF 34,8 mia.).

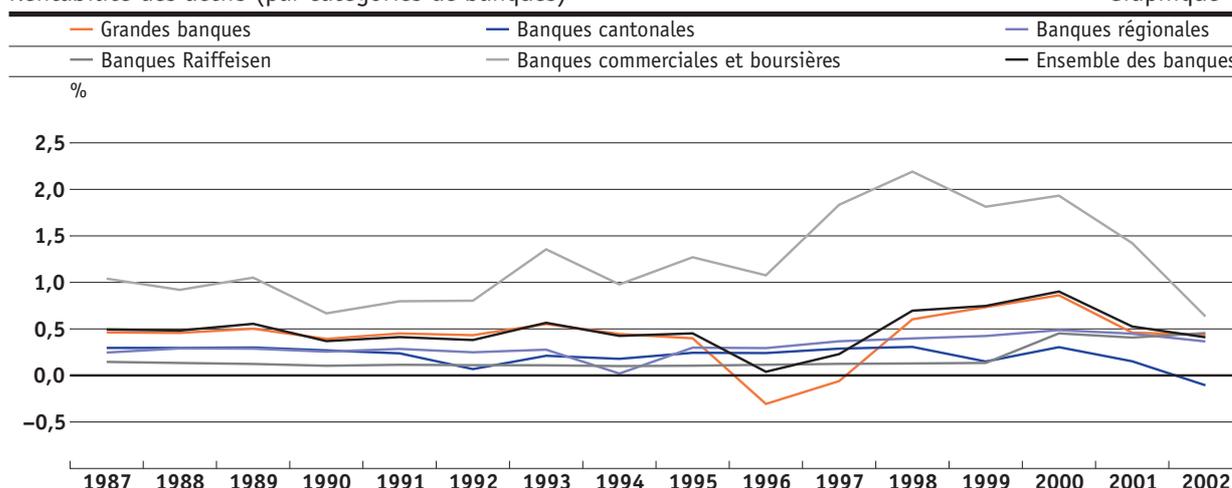
Rentabilité des actifs (banques prises individuellement)

Graphique 5



Rentabilité des actifs (par catégories de banques)

Graphique 6



9 Pour une description de la structure du secteur bancaire suisse et des différentes catégories de banques, voir encadré 1.

Graphique 5: Sources: BNS; CFB. Interprétation du graphique 5 (exemple): En 2001, 140 banques environ ont enregistré une rentabilité de leurs actifs comprise entre 0 et 0,5% (barre rouge). Pour la même année, les établissements dont la rentabilité des actifs était inférieure à 0,5% formaient 80% de la somme des bilans de toutes les banques (courbe rouge).

Graphique 6: Sources: BNS; CFB.

10 L'actif immobilisé inclut, en particulier, les titres d'entreprises propriété de la banque. Voir les directives régissant l'établissement des comptes (art. 23 à 27 OB) de la CFB.

L'évolution des revenus générés par les activités de crédit contraste avec celle des revenus tirés des activités de négoce et de commissions. Le résultat des activités de taux d'intérêts (-2,2% à CHF 22,3 mia.), ainsi que les besoins en termes de provisions pour les risques de crédit (+5,8% à CHF 7,3 mia.)<sup>11</sup> ont peu varié. Cette situation explique la relative robustesse de la rentabilité des banques régionales, des banques Raiffeisen et de la plupart des banques cantonales, pour lesquelles les activités de crédit constituent une part prépondérante (71%) des revenus.

On observe également une grande hétérogénéité au niveau de l'évolution de la rentabilité au sein d'une même catégorie de banque. Pour la catégorie des grandes banques et des banques cantonales, les chiffres agrégés reflètent l'influence dominante des pertes subies par un seul établissement, soit le CS Group du côté des grandes banques et la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) du côté des banques cantonales. Pour le CS Group, l'amplitude des pertes est le reflet d'un profil caractérisé par une forte exposition aux marchés boursiers, au travers des activités d'assurance (Winterthur) et de banque d'investissement (CSFB). Pour la BCV, les pertes subies sont dues principalement à un choix inadéquat de la méthode de calcul des provisions à constituer et à des risques de crédit accumulés durant les années nonante, la dégradation récente de l'environnement économique et boursier n'ayant joué qu'un rôle mineur.

### **Perspectives<sup>12</sup>**

Actuellement, les marchés financiers n'émettent guère de signes de reprise. Il faut donc s'attendre à ce que le résultat des commissions et des activités de négoce reste à un bas niveau en 2003. De surcroît, la concurrence est devenue plus âpre, en particulier du côté des banques d'investissement, d'où une pression accrue sur les marges. Dans le domaine du crédit également, les perspectives bénéficiaires se sont dégradées en raison de la faible conjoncture.

Dans ce contexte, si la situation conjoncturelle ne s'améliore pas, il est vraisemblable que la baisse de la rentabilité du secteur bancaire suisse se poursuive à moyen terme. En particulier, les catégories de banques jusque-là épargnées par une dégradation de l'environnement boursier et économique, pourraient voir leur rentabilité diminuer en 2003. Les efforts en matière de réduction des coûts devraient cependant contribuer à atténuer les conséquences, en termes de rentabilité, de la situation économique et boursière. En 2002, de nombreuses banques ont entrepris des démarches visant à accroître leur efficacité: en réalisant des projets de coopération ou des fusions (voir encadré 2) ou, dans le cas notamment des grandes banques, par le biais de mesures internes. Ces démarches s'inscrivent dans un processus qui a conduit, entre 1990 et 2002, à une réduction du nombre de banques (356 contre 625 en 1990), du nombre des comptoirs (3673 contre 5444) et de l'emploi dans le secteur bancaire en Suisse (104 500 contre 120 000).

11 Voir section 2.4 (risques).

12 Sources: BNS et CFB.

## 2.4 Risques

Pour évaluer les risques courus par les banques, la BNS dispose d'indicateurs relatifs à trois types de risques: le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché. A en juger par les prêts improductifs ainsi que par le montant des correctifs de valeurs et provisions, le risque de crédit des banques suisses a fléchi entre 2001 et 2002 et se trouve à un bas niveau. Le risque de taux d'intérêt est resté faible, tandis que le risque de marché s'est réduit légèrement. En résumé, les risques bancaires ont dans l'ensemble diminué en 2002. Il faut s'attendre cependant à ce que le risque de crédit augmente en 2003 en raison de l'environnement conjoncturel difficile.

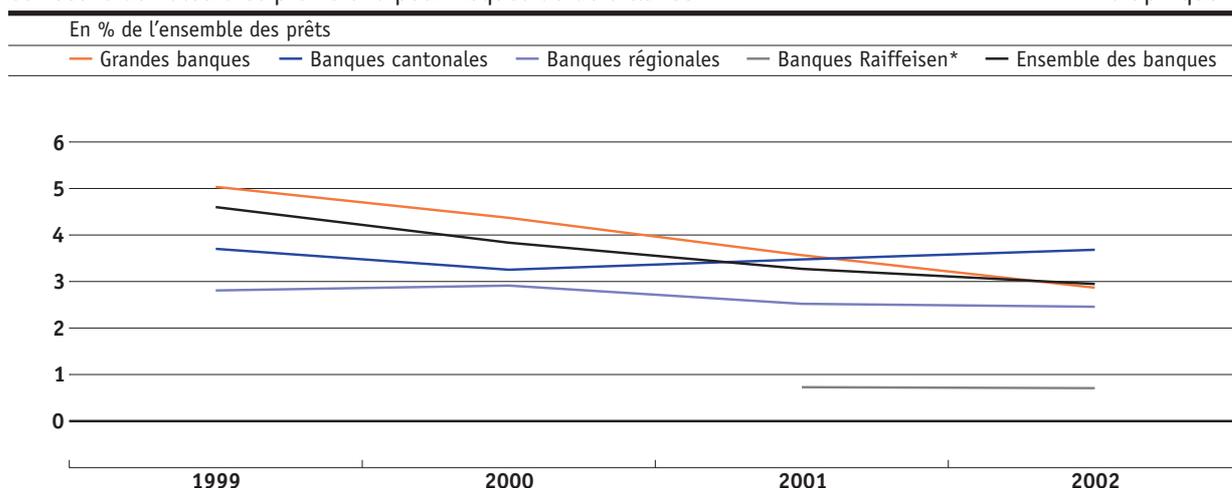
### Diminution du risque de crédit malgré une conjoncture morose<sup>13</sup>

Le risque de crédit mesure le risque de défaillance de la contrepartie, c'est-à-dire le risque que celle-ci ne puisse effectuer les paiements d'intérêts convenus ni rembourser sa dette intégralement. Comme indicateur, on recourt aux correctifs de valeurs et provisions des banques. En effet, les correctifs de valeurs et provisions reflètent aussi bien la qualité actuelle moyenne (solvabilité) du portefeuille de crédits que les changements attendus dans la capacité de paiement des débiteurs.

Les correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance représentaient 2,9% du total des crédits à fin 2002, contre 3,3% un an auparavant. De plus, le pourcentage des crédits improductifs<sup>14</sup>, en proportion du total des crédits, a fléchi, passant de 3,6% à 3,1%. En un an, la qualité moyenne du portefeuille de crédits s'est donc améliorée. Selon la catégorie de banques, le ratio des correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance ainsi que celui des crédits improductifs varient entre 1% et 4% de l'ensemble des crédits accordés (voir graphiques 7 et 8). Ces différences proviennent surtout des structures diverses des portefeuilles de crédits. Ainsi, la part des créances hypothécaires dans l'ensemble des crédits<sup>15</sup> atteint quelque 90% pour les banques régionales et banques Raiffeisen, 80% pour les banques cantonales, mais un peu plus de 40% seulement pour les grandes banques. Dans toutes les catégories de banques, quelque 90% des créances hypothécaires sont en premier rang.<sup>16</sup> De ce fait, ces créances n'impliquent que très peu de risques et ne nécessitent donc que des correctifs de valeurs et provisions peu importants. Par ailleurs, plus de la moitié des créances sur la clientèle des banques régionales et des banques Raiffeisen sont gagées; en comparaison, la part des créances gagées est de quelque 40% seulement pour les banques cantonales et les grandes banques d'où, pour ces établissements, davantage de correctifs de valeurs et provisions à qualité égale de crédits.

Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance

Graphique 7



13 Sources: BNS, CFB et Wüest & Partner.

14 Les crédits improductifs sont des créances sur la clientèle et des placements hypothécaires à propos desquels l'encaissement des intérêts est considéré comme en péril ou pour lesquels plus aucun intérêt n'est calculé.

15 Créances hypothécaires et créances sur la clientèle.

16 Les crédits hypothécaires en premier rang sont des créances n'excédant pas les deux tiers de la valeur vénale des immeubles de logements ou la moitié de la valeur vénale des terrains à bâtir et immeubles commerciaux. Dans le cas des bâtiments destinés à l'artisanat d'importance ou à l'industrie, la limite est même d'un tiers.

Graphique 7: Sources: BNS; CFB.  
\* Les banques Raiffeisen fournissent ces données depuis 2001.

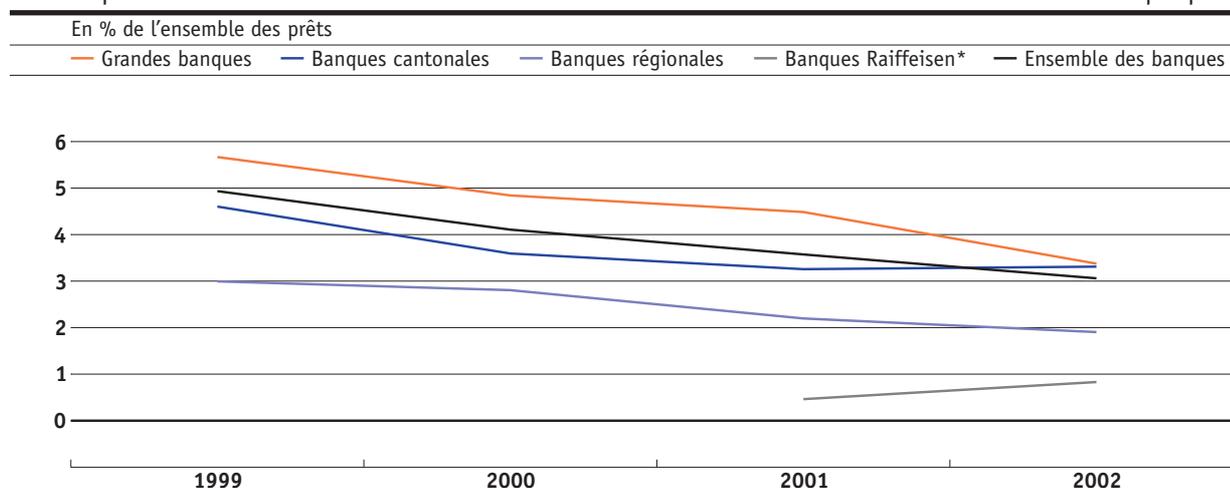
Par rapport à l'année précédente et au volume total des crédits, les correctifs de valeurs et provisions *nouvellement* constituées en 2002 n'ont que peu varié, passant de 0,72% en 2001 à 0,76% en 2002. Ainsi, le ratio des correctifs de valeurs et provisions nouvellement constituées est resté inférieur à sa moyenne des dix années précédentes, soit 1,15%. En examinant les diverses catégories de banques, on constate que ce taux était de 0,74% dans les banques cantonales, de 0,89% dans les grandes banques, de 0,36% dans les banques régionales et de 0,09% dans les banques Raiffeisen.

La bonne situation qui, en dépit de la conjoncture morose et de l'augmentation des faillites, caractérise les banques suisses dans le domaine des crédits résulte probablement des efforts accomplis ces dernières années pour améliorer continuellement la

qualité des prêts. En épurant leurs portefeuilles de crédits et en les améliorant (notamment en exigeant une plus grande couverture par des garanties ou en incitant les débiteurs à prendre des mesures pour améliorer leur situation), les banques sont parvenues à réduire la part des mauvais crédits. Si la conjoncture reste faible cette année, la situation des débiteurs actuellement solvables pourrait se dégrader. Dans ce cas, il faut s'attendre à une augmentation du risque de crédit. De plus, l'expérience montre que les indicateurs de qualité du crédit analysés dans cette section réagissent en général avec un certain retard aux changements conjoncturels (voir graphique 9). On doit dès lors s'attendre à ce que les effets du ralentissement de la croissance économique en 2002 se répercutent sur l'année en cours.

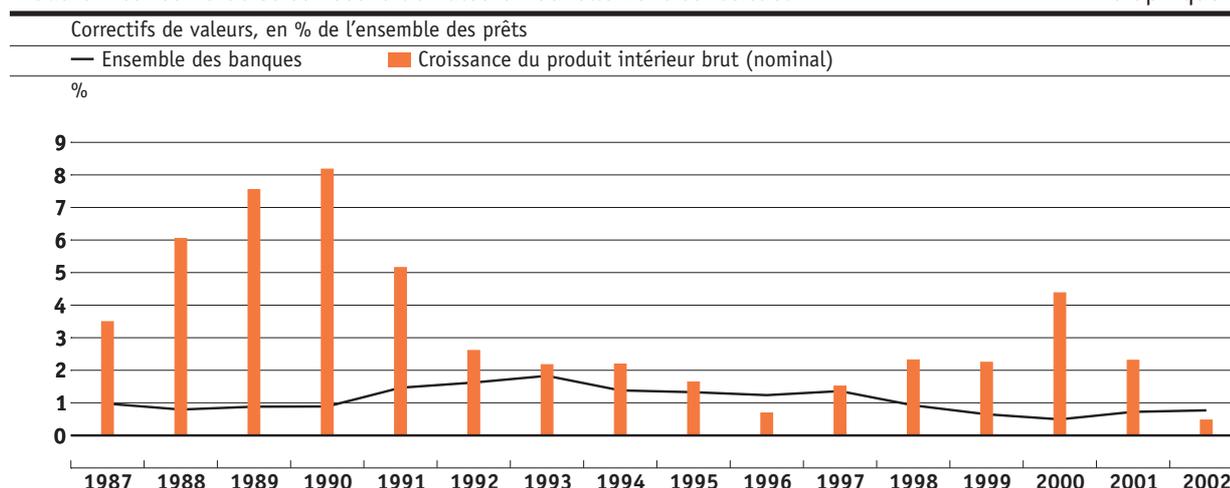
### Prêts improductifs

Graphique 8



### Produit intérieur brut et correctifs de valeurs nouvellement constitués

Graphique 9



Graphique 8: Sources: BNS; CFB.  
\* Les banques Raiffeisen fournissent ces données depuis 2001.

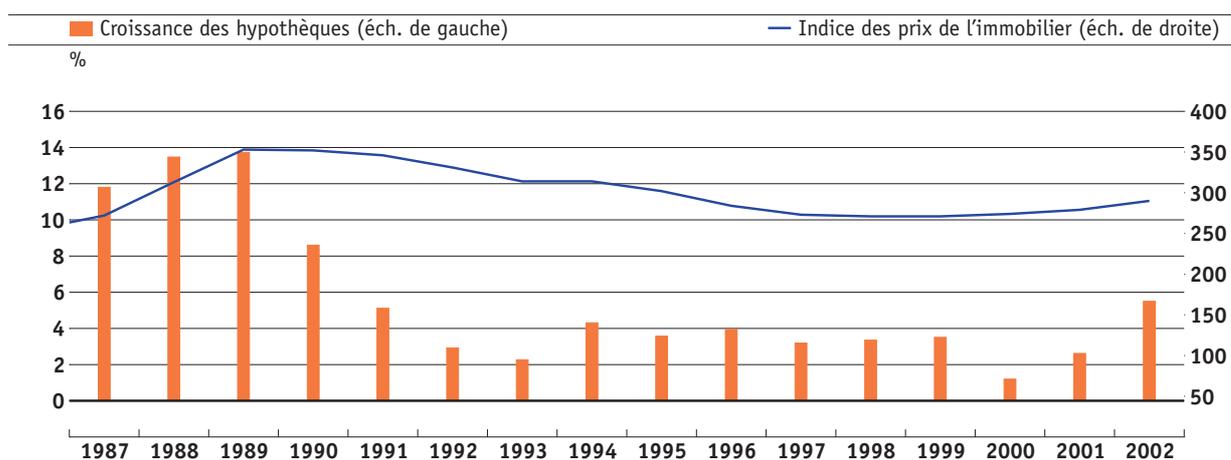
Graphique 9: Sources: BNS; CFB.

Dans une perspective de long terme, on constate que le volume des crédits a progressé ces dernières années de manière adéquate, compte tenu des conditions économiques. De 1992 à 2002, les créances hypothécaires ont augmenté de 3,3% en moyenne annuelle, alors que les prix de l'immobilier baissaient de 1,3%. Ces taux modérés contrastent avec les taux en vigueur à la fin des années quatre-vingt, lorsqu'une bulle spéculative dans le secteur immobilier était alimentée par une vive expansion des créances hypothécaires (voir graphique 10). Par ailleurs, l'ensemble des prêts à la clientèle a stagné ces dernières années. A fin 2002, les créances sur la clientèle suisse comme les créances sur la clientèle étrangère étaient à leur niveau de fin 1998 (voir graphique 11). Cela signifie que les banques se sont montrées circonspectes lors de leurs octrois de crédits et qu'elles n'ont pas cherché à accroître agressivement leurs prêts en assouplissant leurs critères d'octroi.<sup>17</sup> Sur la base de ces éléments, aucun déséquilibre structurel – disproportion entre l'évolution des crédits et celle des données économiques fondamentales – n'apparaît, ni dans les créances hypothécaires, ni dans les créances sur la clientèle.

En 2002, les créances sur la clientèle suisse ont diminué de plus de 10%. Toutefois, ce fléchissement considérable apparaît, en partie tout au moins, comme une correction de l'augmentation de même amplitude qui avait eu lieu en 1999. Les données agrégées ne permettent pas d'attribuer le fléchissement à une diminution de la demande de crédits des entreprises ou à une réduction de l'offre de crédits des banques. Le recul des créances sur la clientèle ne constitue pas un problème en soi. Dans la mesure où les banques ont réduit délibérément leurs crédits pour limiter leurs risques, ce recul est positif sur le plan de la stabilité financière. Cependant, une politique de crédit excessivement restrictive peut, suivant les circonstances, accentuer un ralentissement de la conjoncture.

## Hypothèques et prix de l'immobilier

Graphique 10



17 La forte augmentation des créances sur la clientèle étrangère entre 1996 et 1998 s'explique par l'évolution observée dans les grandes banques, qui ont modifié leur stratégie à cette époque et développé leur présence internationale.

Graphique 10:  
Sources: BNS; Wüest & Partner.

### Risque de taux d'intérêt à un bas niveau dans le portefeuille de banque<sup>18</sup>

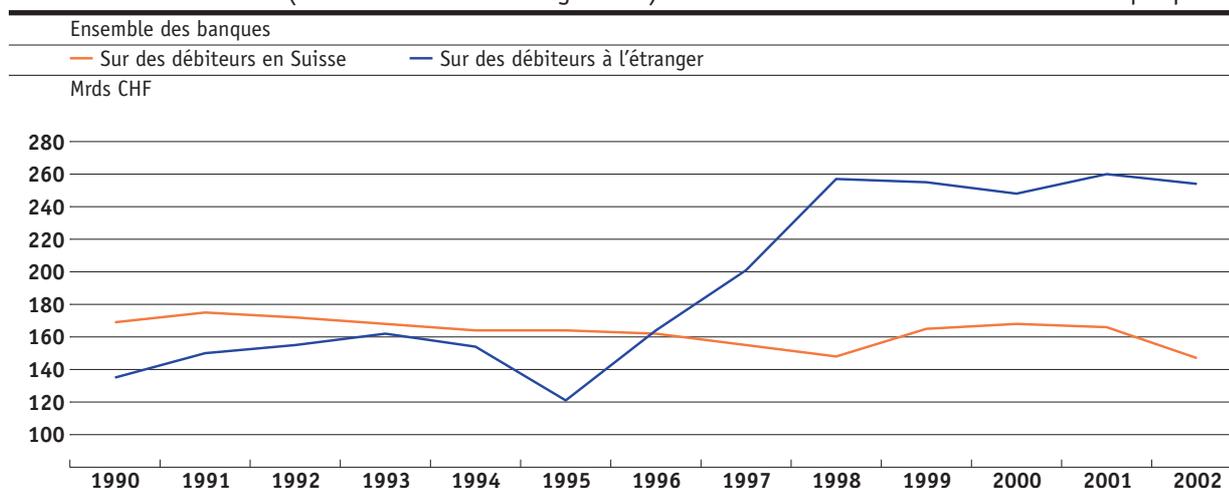
Il y a risque de taux d'intérêt lorsque les taux d'intérêt, à l'actif et au passif d'un bilan bancaire, sont fixés pour des durées qui divergent<sup>19</sup>. En principe, une banque finance ses crédits à long terme par des engagements à court terme. Cette transformation des échéances implique que les taux d'intérêt sont fixés pour des durées plus longues à l'actif qu'au passif. Dans ce cas, une hausse des taux d'intérêt réduit davantage la valeur actualisée des actifs que celle des passifs, conduisant à une baisse de la valeur nette de la banque. La statistique du risque de taux d'intérêt que la BNS dresse pour la CFB indique dans quelles proportions les diverses banques sont exposées à de telles variations de taux. A cette fin, les variations des valeurs actualisées des divers postes du

bilan et du hors-bilan sont calculées sur la base de scénarios de fluctuations des taux d'intérêt. Le total de ces fluctuations des valeurs actualisées – dans les postes aussi bien de l'actif que du passif – constitue la variation de la valeur actualisée nette des banques.

L'évaluation de la statistique du risque de taux d'intérêt montre que le système bancaire suisse est, dans son ensemble, bien assuré contre les risques de variations des taux. Un accroissement des taux d'intérêts de 200 pb, conduirait, en moyenne, à une diminution de la valeur actualisée nette du secteur bancaire qui correspond à 0,5% du total des fonds propres disponibles. Le risque de taux d'intérêt de la plupart des banques se situe aux environs de cette valeur moyenne. De gros écarts sont relativement rares (voir graphique 12).

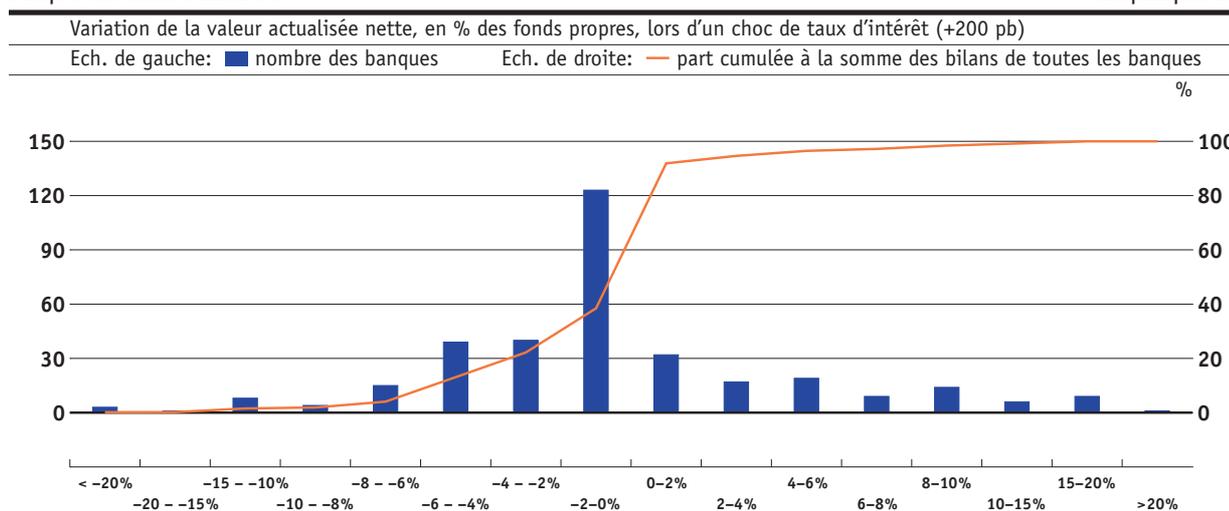
Créances sur la clientèle (assorties ou non d'une garantie)

Graphique 11



Risque de taux d'intérêt

Graphique 12



18 Sources: BNS et CFB.

19 Intervalle jusqu'à la prochaine fixation du taux.

Graphiques 11 et 12: Sources: BNS; CFB.

Du fait que les banques financent, en principe, des crédits à long terme par des engagements principalement à court terme, le bas niveau du risque de taux d'intérêt des banques suisses peut surprendre. Cette situation s'explique en partie par le fait que les taux d'intérêts sont souvent fixés pour des durées courtes même pour des prêts de longue durée. Les prêts hypothécaires à taux d'intérêt variable en sont le meilleur exemple. De plus, les banques se financent non seulement par les dépôts à vue, mais également – et dans une proportion considérable – par des engagements à long terme (emprunts obligataires, emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gages). Ces éléments contribuent à réduire l'écart entre les échéances effectives des actifs et des passifs bancaires.

Il faut relever cependant que la statistique du risque de taux d'intérêt ne prend pas en compte l'ensemble des risques liés à un accroissement des taux. Lors d'une forte hausse des taux d'intérêts par exemple, davantage de débiteurs dont la dette est à taux variable ont tendance à se heurter à des difficultés de paiement. Cette situation conduit à un accroissement du risque de crédit qui n'est pas pris en considération dans la statistique du risque de taux d'intérêt. Il convient de souligner également que la présente estimation du risque de taux d'intérêt repose en partie sur des hypothèses formulées par les banques quant à leurs possibilités de répercuter les fluctuations de taux d'intérêt sur leurs clients.<sup>20</sup>

#### Légère réduction du risque de marché<sup>21</sup>

Le risque de marché découle des gains et pertes résultant de variations des cours du marché. Ces risques de cours se rapportent notamment aux portefeuilles de titres de négoce, aux placements financiers et aux participations non consolidées des banques<sup>22</sup>. A fin 2002, les risques de marché atteignaient 8,5% des fonds propres exigibles pour l'ensemble du secteur bancaire (fin 2001: 9,3%). Pour les grandes banques (données consolidées) ce taux était de 11,3% (fin 2001: 11,9%), pour les banques cantonales de 8,8% (9,3%), pour les banques régionales de 4,7% (4,6%) et, pour les banques Raiffeisen, de 2,6% (3,3%). Dans l'ensemble, l'exposition des banques suisses aux risques de marché a donc légèrement diminué entre 2001 et 2002.

Sur la base de ces chiffres, il apparaît que les risques de marché *directs* – à savoir les risques liés à la perte de valeur du propre portefeuille de titres d'une banque – constituent, par leur amplitude, une source de risque secondaire pour le secteur bancaire

suisse. Il faut toutefois relativiser ces chiffres à deux égards. Premièrement, les risques *indirects* résultant des marchés financiers ne sont pas pris en considération par cette mesure. Ces risques résultent, par exemple, de la dépendance entre l'évolution des marchés financiers et les résultats de la gestion de titres et de la banque d'investissement. Par le biais de cette relation, les fluctuations des marchés financiers constituent une source de risque, car elles affectent le résultat des banques, bien qu'aucune position correspondante ne figure dans un bilan bancaire<sup>23</sup>. Deuxièmement, la mesure du risque adoptée ne prend en considération que les variations éventuelles de valeur des positions financières et ne les met pas en relation avec les charges des banques. Un bénéfice en baisse dans les activités de négoce peut entraîner une perte pour une banque ayant des coûts de fonctionnement fixes élevés. Ce risque peut être substantiel. Ainsi, le résultat des opérations de négoce de toutes les banques a fléchi, passant de 12,4 milliards de francs en 2000 à 7,5 milliards en 2002. En cas de coûts inchangés, cette évolution impliquerait une réduction du bénéfice de près de 5 milliards de francs.

20 Pour des positions telles que les dépôts à vue, les dépôts d'épargne et certaines hypothèques, la procédure d'ajustement du taux d'intérêt n'est pas spécifiée expressément dans le contrat. Pour ces positions, les banques doivent donc faire une hypothèse sur la manière dont le taux d'intérêt sera ajusté.

21 Sources: BNS et CFB.

22 Pour mesurer le risque de marché des banques, nous nous basons sur la part des exigences de fonds propres qui reflètent des positions impliquant un risque de marché.

23 Pour l'influence que ces risques indirects des marchés financiers peuvent avoir sur les bénéfices des banques, voir chiffre 2.3 ci-dessus.

## 2.5 Fonds propres

Les fonds propres des banques ont légèrement diminué entre fin 2001 et fin 2002. Dans l'ensemble, la capitalisation du secteur bancaire reste cependant adéquate et seuls quelques établissements sont caractérisés par un faible niveau de capitalisation. En comparaison historique et internationale, la capitalisation du secteur bancaire suisse peut être qualifiée de bonne.

### Réglementation

La législation bancaire suisse fixe des exigences minimales en matière de fonds propres<sup>24</sup>. En règle générale, tous les postes de l'actif, mais également les opérations hors bilan doivent être en partie couverts par des fonds propres. L'exigence en matière de fonds propres varie d'une position à l'autre, en principe, en fonction du risque sous-jacent à cette position. Ce risque dépend en particulier de la qualité des contreparties et de la présence ou non de garanties. Cette hétérogénéité en termes de risques est prise en compte par le biais d'une pondération qui varie d'une position à l'autre en fonction du risque. Les exigences légales prévoient que 8% de ces positions pondérées par le risque doivent être couvertes à tout moment par des fonds propres (fonds propres exigibles).

Les fonds propres pouvant être *pris en compte* sont constitués de trois éléments, à savoir les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres supplémentaires. Sont considérés comme fonds propres de base: le capital libéré, les réserves apparentes et une partie déterminée du bénéfice. Les réserves latentes, les emprunts subordonnés et certains instruments hybrides, telles les obligations obligatoirement convertibles, forment les fonds propres complémentaires. Quant aux fonds propres supplémentaires, ils sont formés des engagements qui sont libres de gage, de rang subordonné et intégralement libérés et qui, de surcroît, sont assortis d'une clause de verrouillage. Celle-ci interdit le versement des intérêts et du principal si ce versement devait amener les fonds propres de la banque au-dessous du minimum exigé.

Si les fonds propres pouvant être pris en compte dépassent les fonds propres exigibles, la banque a un *excédent de fonds propres*. Le pourcentage des fonds propres pouvant être pris en compte par rapport aux positions pondérées en fonction des risques constitue le *ratio de fonds propres pondéré en fonction des risques*. Quant au *ratio non pondéré*, il correspond

au pourcentage des fonds propres pouvant être pris en compte par rapport à la somme du bilan.

### Légère diminution des fonds propres pouvant être pris en compte<sup>25</sup>

Entre fin 2001 et fin 2002, les *fonds propres pouvant être pris en compte* de l'ensemble du secteur bancaire se sont repliés de 2,7%. Ils sont restés stables ou ont augmenté pour les banques qui concentrent leurs activités sur les opérations de crédit: -0,2% pour les banques cantonales, +1,3% pour les banques régionales et +9,9% pour les banques Raiffeisen. L'accroissement observé auprès des banques Raiffeisen s'explique en majeure partie par le fait que le nombre des établissements fournissant des données a progressé de 37 unités. Pour les banques cantonales, un fléchissement dû aux pertes massives de la BCV<sup>26</sup> a pu être évité grâce à la recapitalisation de cette dernière. En revanche, les grandes banques ont enregistré une diminution de 6,3% de leurs fonds propres. Sur une base consolidée, le recul a été encore plus marqué: -7,7% pour l'ensemble des fonds propres pouvant être pris en compte, et -8,6% pour les fonds propres de base. Ce recul s'explique en particulier par une baisse des produits et par une augmentation des amortissements, mais également par des programmes de rachat d'actions.

Parallèlement, la somme des actifs pondérés en fonction des risques du secteur bancaire et, par conséquent, les *fonds propres exigibles* ont également diminué. Les fonds propres exigibles ont diminué de 4,1% pour l'ensemble des banques et de 5,8% pour les grandes banques (-8,5% sur base consolidée). Cette évolution, qui coïncide avec un accroissement de la somme des bilans, s'explique par une diminution des actifs à prendre en compte dans le calcul des fonds propres exigibles<sup>27</sup> ainsi que par une modification de la structure des actifs; en effet, la part des actifs dont les coefficients de pondération sont élevés a été réduite, alors que celle des actifs assortis de coefficients plus faibles a augmenté.

### Stabilité des ratios de fonds propres pondérés<sup>28</sup>

Dans l'ensemble, la conjonction morose et la baisse des cours des actions n'ont pas eu d'effets substantiels sur les ratios de fonds propres du secteur bancaire. Les *ratios de fonds propres pondérés* sont dans l'ensemble restés stables: les excédents de fonds propres (fonds propres disponibles, en pourcentage des fonds propres exigibles), ont légèrement diminué pour les grandes banques (-2% sur base individuelle; -0,4% sur base consolidée), pour les

24 Voir l'ordonnance sur les banques, art. 11 à 14.

25 Sources: BNS et CFB.

26 Voir à ce sujet le chiffre 2.3 ci-dessus.

27 Tous les actifs ne doivent pas être couverts par des fonds propres. Par ailleurs, certaines

créances peuvent être compensées par des engagements, ce qui peut réduire le montant des actifs pris en considération dans le calcul des fonds propres exigibles (art. 12f de l'ordonnance sur les banques).

28 Sources: BNS et CFB.

banques cantonales (-3,1%) et pour les banques régionales (-0,3%). Ils ont par contre augmenté pour les banques Raiffeisen (+8,9%) (voir graphique 13).

Dans une perspective de long terme, la capitalisation des banques suisses reste bonne (voir graphique 14). Depuis 1989, la capitalisation pondérée en fonction des risques de la plupart des banques a considérablement augmenté. De 1989 à 2002, le pourcentage des banques ayant un excédent de fonds propres égal ou inférieur à 20% a fléchi, passant de 28% à un peu plus de 2%. Ainsi, la proportion des banques faiblement capitalisées a fortement diminué.

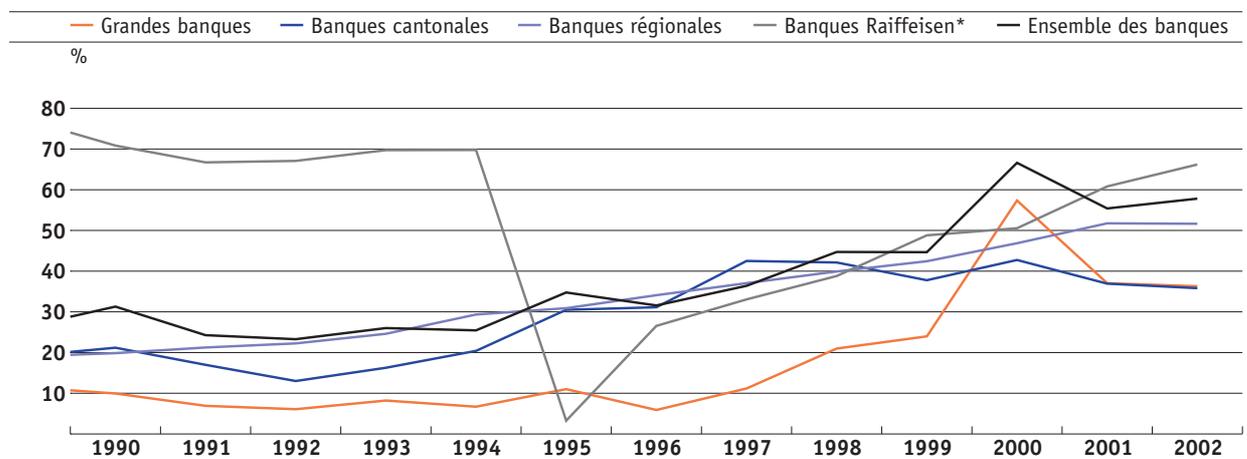
Les *ratios non pondérés* (fonds propres pouvant être pris en compte en pour-cent de la somme du bilan) ont de leur côté légèrement diminué pour toutes les catégories de banques (secteur bancaire: -3,7%; banques cantonales: -2,8%; banques régionales: -0,2%; banques Raiffeisen: -2,3%). Pour les grandes banques, ils ont reculé de 8,1% (2,7% sur base consolidée) (voir graphique 15).

#### Image contrastée des grandes banques<sup>29</sup>

Contrairement aux autres catégories de banques, les grandes banques enregistrent depuis quelques années une *évolution divergente des deux ratios de capitalisation*. Leurs ratios pondérés en fonction

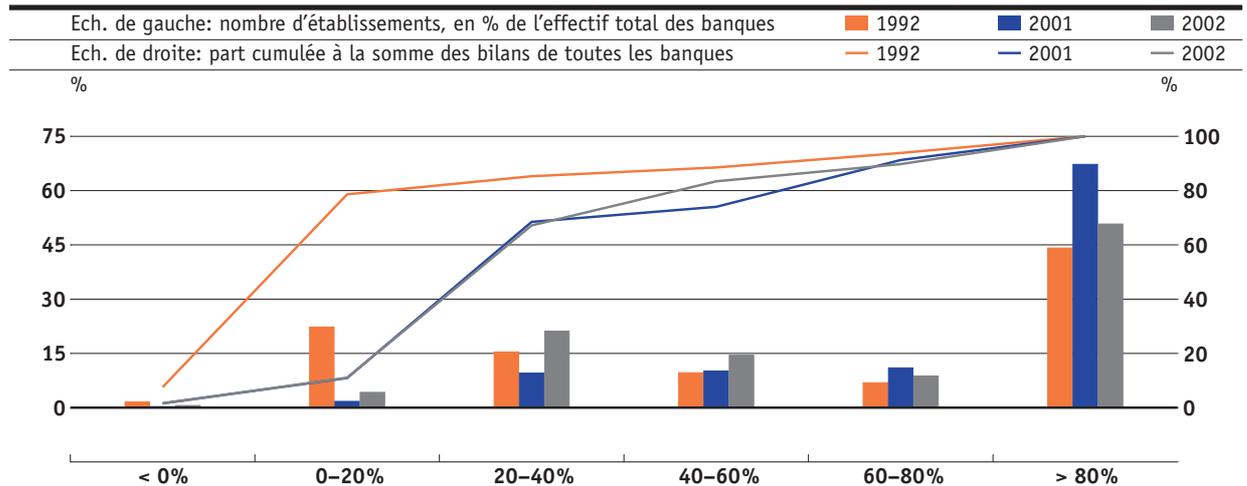
Excédent de fonds propres, en % du montant exigé (par catégories de banques)

Graphique 13



Excédent de fonds propres, en % du montant exigé (banques prises individuellement)

Graphique 14



Graphique 13: Sources: BNS; CFB.  
\* Une part importante des fonds propres des banques Raiffeisen est constituée des versements supplémentaires auxquels se sont engagés les sociétaires. Depuis 1995, ces versements supplémentaires ne peuvent

être comptés qu'en partie comme fonds propres, ce qui explique la forte diminution observée cette année-là. Ils ne seront plus comptés comme fonds propres après la mise en vigueur du nouvel accord de Bâle.

Graphique 14: Sources: BNS; CFB.

29 Sources: BNS, CFB et rapports de gestion.

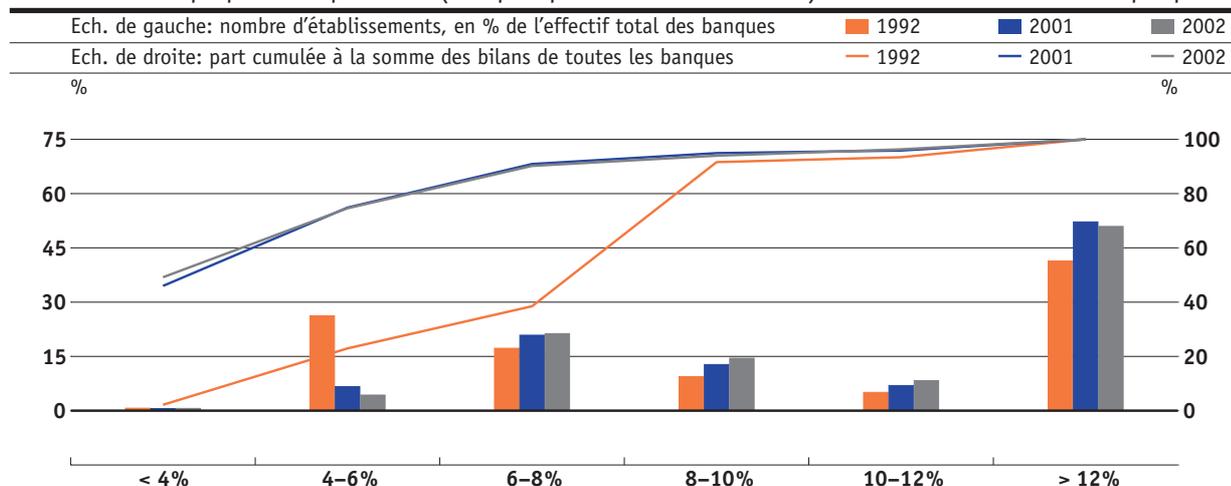
des risques ont tendance à augmenter, alors que les ratios non pondérés diminuent. Par rapport à la somme de leur bilan, les grandes banques disposent ainsi de toujours moins de fonds propres; par rapport aux fonds propres exigibles, elles détiennent cependant des excédents toujours plus élevés.

Cette divergence se manifeste clairement sur le plan international (voir graphique 16): comparées à un échantillon de 50 des principales banques internationales des Etats-Unis, du Japon et d'Europe, les deux grandes banques suisses<sup>30</sup> affichent les ratios pondérés les plus élevés<sup>31</sup> et les ratios de fonds propres non pondérés<sup>32</sup> les plus faibles. Cette situa-

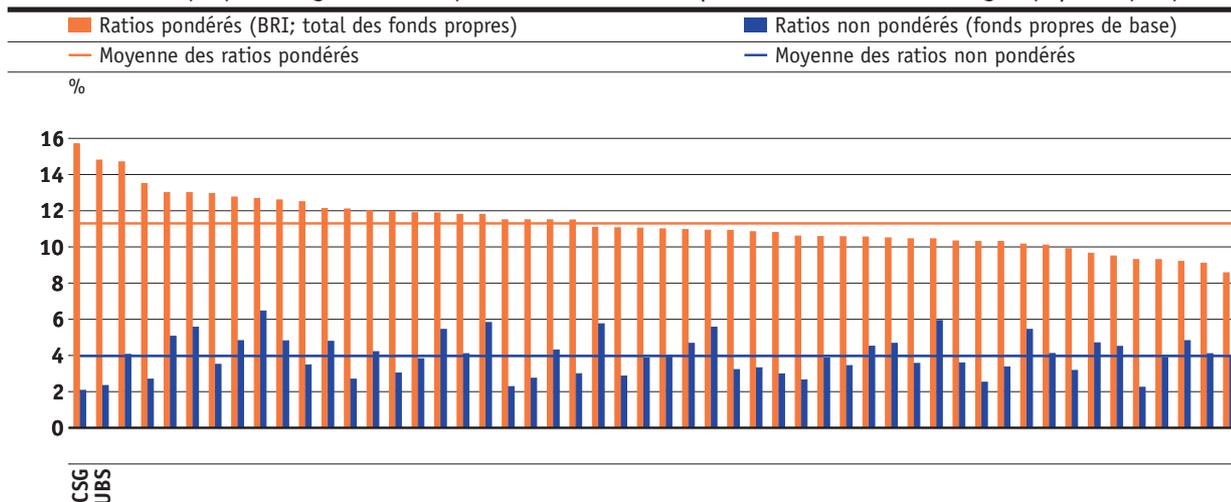
tion s'explique partiellement par la part importante (27%), en comparaison internationale, des créances interbancaires dans les bilans des banques suisses. En outre, les créances hypothécaires et les autres créances gagées sur la clientèle forment 18% de la somme des bilans des grandes banques. Ces deux éléments aboutissent à une somme de bilan relativement élevée, mais que les dispositions régissant les fonds propres considèrent comme étant peu exposée aux risques. Si l'on tient compte uniquement des actifs devant être couverts par des fonds propres et non de la somme totale du bilan, le ratio non pondéré des grandes banques atteint 5,2% et non 3,7%.<sup>33</sup>

Ratios de fonds propres non pondérés (banques prises individuellement)

Graphique 15



Ratios de fonds propres de grandes banques internationales\* (consolidés au niveau du groupe) Graphique 16



30 Chiffres sur base consolidée.

31 Fondation – risque d'après les normes de la Banque des Règlements Internationaux.

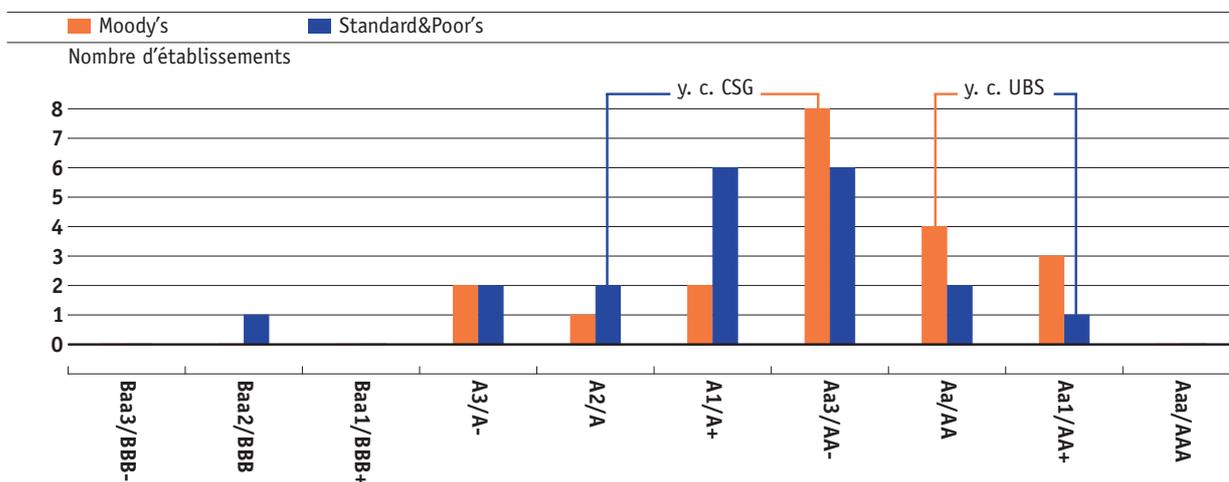
32 Fonds propres de base, en pour-cent de la somme du bilan.

33 Les ratios ont été calculés sur base individuelle et divergent

par conséquent des ratios du graphique 16, calculés sur base consolidée.

Graphique 15: Sources: BNS; CFB.

Graphique 16: Sources: rapports de gestion 2001. \* Sont prises en considération, selon «The Banker» (juillet 2002), les cinq plus grandes banques des USA, du Canada, du Japon et de tous les pays européens, à condition qu'elles aient une somme du bilan supérieure à 100 milliards de dollars.



## 2.6 Evaluation de la solidité des banques suisses par les marchés

L'évaluation par les marchés financiers de la solidité d'une banque se reflète notamment dans les notations, les écarts sur rendements des obligations et le cours des actions. Sur la base de ces indicateurs, la situation du secteur bancaire suisse apparaît relativement bonne, mais elle s'est dégradée sensiblement au cours des dernières années. Cette évolution est avant tout le reflet des difficultés subies par un petit nombre d'établissements.

### Tendance à la rétrogradation des notations<sup>34</sup>

Sur les 356 banques établies en Suisse, 20 établissements sont notés par Moody's et/ou Standard & Poor's. En 2002, ces agences ont rétrogradé la Banca del Gottardo d'un rang, tandis que le CS et CSFB ont perdu deux rangs; en revanche, Moody's a relevé la notation de la Valiant Bank. A quelques exceptions près, tous les établissements continuent de disposer d'une notation allant de «moyennement élevée» à «très élevée». Les agences décernent, outre une notation, un «Outlook», soit une estimation de l'évolution à moyen terme de la notation. Dans les deux agences, le solde entre les améliorations et les dégradations des perspectives est négatif dans le cas des banques suisses. Tendanciellement, il faut donc s'attendre à un nouvel abaissement des notations.

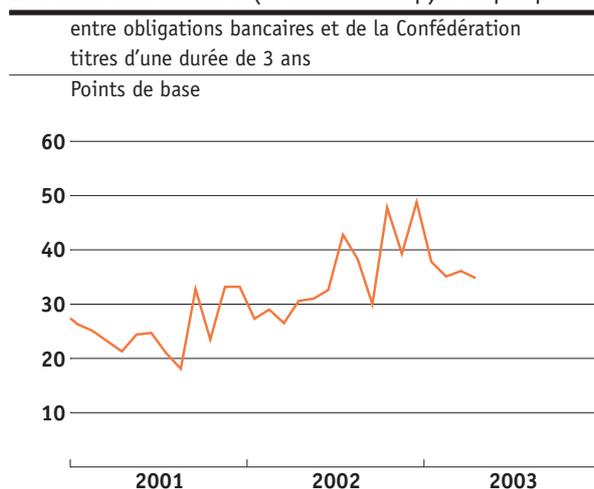
Une comparaison des deux grandes banques suisses avec 18 des principales banques mondiales montre que UBS fait partie des établissements ayant la notation la plus élevée, alors que le CS Group figure en milieu de tableau (voir graphique 17). En 2002, le

CS Group a vu sa notation abaissée à «A» (Standard & Poor's), c'est-à-dire de deux rangs, et ses perspectives rétrogradées à «Aa3 négatif» (Moody's), c'est-à-dire d'un rang. Quant à UBS, seules ses perspectives ont été abaissées à «AA+ négatif» par Standard & Poor's. Il convient cependant de relever que les notations et/ou les perspectives de près de la moitié de ces grandes banques mondiales ont été revues à la baisse.

### Creusement de l'écart entre les rendements des obligations bancaires et fédérales<sup>35</sup>

L'écart entre les rendements des obligations bancaires et des titres émis par la Confédération est un autre indicateur de l'appréciation faite par les marchés de la solidité des banques. Plus le risque de crédit est considéré comme élevé et plus la liquidité d'une obligation est faible, plus grand sera l'écart

### Ecarts de rendements (toutes les banq.) Graphique 18



34 Sources: Moody's und Standard & Poor's.

Graphique 17: Sources: Moody's; Standard & Poor's, mai 2003.

\* Sont prises en considération, selon «The Banker» (juillet 2002), 20 des plus grandes banques au niveau mondial, à condition qu'elles aient une notation à la fois de Moody's et de Standard & Poor's.

Graphique 18: Source: BNS.

35 Sources: BNS, CFB et Thomson Financial Datastream.

entre le rendement de ce titre et celui d'une obligation de la Confédération considérée comme non risquée. Dans l'ensemble, on constate que, depuis le milieu de 2001, l'écart entre l'indice des obligations émises par 21 banques suisses et l'indice des obligations fédérales s'est creusé (voir graphique 18). Son augmentation est due avant tout à l'évolution des titres de deux banques cantonales (la BCGE et la BCV) et du CS Group (voir graphique 19). Depuis le début 2003, l'écart entre le rendement des obligations bancaires et fédérales s'est légèrement réduit.

### Diminution de la capitalisation boursière des banques

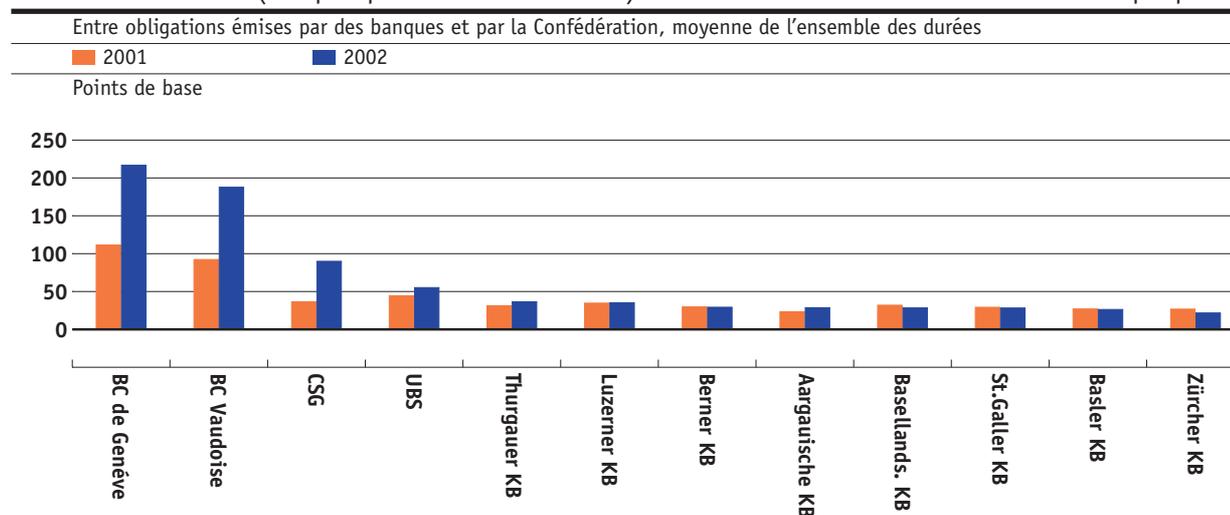
La capitalisation boursière d'une banque indique à combien les marchés estiment la valeur actuelle nette de cet établissement. Ainsi, l'évolution

d'un indice boursier groupant des valeurs bancaires peut servir d'indicateur de la valeur attribuée par les marchés aux banques entrant dans la composition de l'indice.

Abstraction faite d'un effondrement en 1998, l'indice bancaire du SPI a progressé jusqu'au début de 2001. Depuis cette date, l'indice est en recul (voir graphique 20). Une comparaison avec les indices correspondants des Etats-Unis et d'Europe montre que l'évolution a été analogue à l'étranger, mais que l'amplitude des mouvements y a été plus faible. Cela s'explique en grande partie par le moindre degré de diversification de l'indice bancaire du SPI et par le rôle dominant joué par les deux grandes banques. Les trois indices se situent actuellement à un niveau proche de celui atteint en 1997.

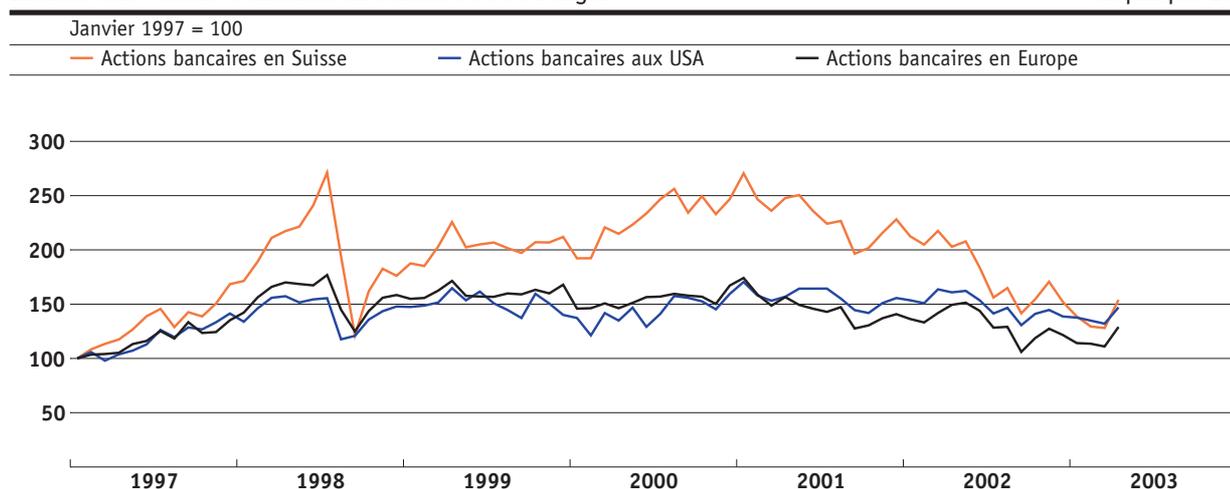
Ecarts de rendements (banques prises individuellement)

Graphique 19



Indices des valeurs bancaires en Suisse et à l'étranger

Graphique 20



Graphiques 19 et 20:  
Source: Thomson Financial  
Datastream.

Dans sa statistique bancaire, la Banque nationale suisse répartit les établissements dans différentes catégories, dont les plus importantes sont: les grandes banques, les banques cantonales, les banques régionales et caisses d'épargne, les banques Raiffeisen, les banques commerciales et boursières et les banquiers privés.

*Grandes banques:* La catégorie des grandes banques, qui se compose du Credit Suisse (CS), du Credit Suisse First Boston (CSFB) et de l'UBS, est de loin la plus importante si l'on prend comme critères la somme du bilan, le bénéfice et l'effectif du personnel. Il s'agit de banques universelles, qui offrent à leur clientèle toute une gamme d'opérations bancaires en Suisse et à l'étranger. A fin 2002, la part des grandes banques dans la somme du bilan de toutes les banques suisses atteignait 64%; le solde de 36% se répartissait entre plus de 350 établissements. A la même date, leur part dans l'ensemble des crédits en Suisse – créances sur la clientèle suisse et crédits hypothécaires – se chiffrait à 35%. Les grandes banques jouent également un rôle important dans les opérations interbancaires, la gestion de fortune et les opérations sur produits dérivés.

*Banques cantonales:* Cette catégorie regroupe des établissements dont plus d'un tiers du capital social et des droits de vote doivent être détenus par un canton. Le canton peut en outre garantir l'intégralité ou une partie des engagements de l'établissement. Les banques cantonales sont en général des banques universelles mettant l'accent sur les fonds d'épargne et les crédits hypothécaires. A fin 2002, la somme des bilans des 24 banques cantonales représentait 14% de la somme des bilans du secteur bancaire et elles détenaient une part de 34% dans l'ensemble des crédits en Suisse.

*Banques régionales et caisses d'épargne:* Les banques régionales et caisses d'épargne (ci-après les «banques régionales») exercent pour la plupart des activités semblables à celles des banques cantonales, mais leur champ d'activité géographique est en général plus restreint. Ces établissements sont en majorité membres de l'Union des Banques Régionales Suisses (RBA). Le RBA-Holding offre aux banques régionales qui y sont rattachées de nombreux ser-

vices. A fin 2002, 4% de la somme des bilans de toutes les banques suisses et 10% des crédits en Suisse revenaient aux banques régionales.

*Banques Raiffeisen:* Les banques Raiffeisen sont groupées au sein de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen. L'Union garantit tous les engagements des banques membres, et celles-ci répondent des engagements de l'Union. Ces établissements, des coopératives, sont organisés selon une structure fédéraliste. Les sociétaires, au nombre d'un million environ, détiennent des parts sociales et sont copropriétaires des banques Raiffeisen. A fin 2002, la part de ces établissements dans la somme du bilan de toutes les banques s'inscrivait à 4%, et leur part dans le marché suisse du crédit, à 11%.

*Banques commerciales et boursières:* Les banques commerciales sont en général des banques universelles pour lesquelles les crédits au commerce, à l'industrie et à l'artisanat ainsi que, dans une moindre mesure, les prêts hypothécaires jouent un rôle important. Les banques boursières sont spécialisées dans les opérations boursières, les transactions sur titres et la gestion de fortune. A la fin 2002, la part de ces établissements dans la somme du bilan de toutes les banques s'élevait à 5% et leur part dans le marché suisse des crédits à 6%.

*Banquiers privés:* Les banquiers privés sont essentiellement actifs dans la gestion de fortune, activité qui ne se reflète que partiellement dans le bilan. Leur part dans le marché domestique des crédits s'élève à fin 2002 à 0,2%, tandis que celle dans la somme du bilan de toutes les banques est de 0,7%. Aussi longtemps qu'un banquier privé ne fait pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt, il n'est pas tenu, contrairement aux autres banques, de satisfaire les exigences légales en matière de fonds propres et de publication de bilan. Les banquiers privés sont établis sous la forme de raisons individuelles, de sociétés en nom collectif ou de sociétés en commandite et ils répondent de leurs engagements sur leur fortune personnelle.

Pour de plus amples informations et données, voir «Les banques suisses», une publication annuelle de la BNS.

*Banques régionales:* Dix des principaux établissements membres du RBA-Holding ont signé une convention visant notamment à réaliser des projets communs dans les domaines de l'informatique et de la gestion de fortune. En décembre 2002, la Luzerner Regiobank, l'IRB Interregio Bank et la Valiant Bank ont en outre fusionné dans le cadre du Valiant Holding; par la somme de son bilan, celui-ci est ainsi entré dans le cercle des 15 plus grandes banques suisses. Des banques régionales petites et moyennes ont également décidé d'intensifier leur collaboration. Ainsi, 32 banques RBA ont fondé le groupe contractuel Clientis. Il est prévu que Clientis AG entre en exploitation en 2004. Finalement, diverses petites banques

régionales ont fusionné ou repris d'autres établissements de la même catégorie.

*Banques Raiffeisen et banques cantonales:* Le groupe Raiffeisen et huit banques cantonales (Appenzel, Fribourg, Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald, Saint-Gall et Thurgovie) ont décidé d'ouvrir un établissement commun spécialisé dans le traitement des opérations sur titres.

*Banquiers privés:* Au cours de l'été 2002, Darier Hentsch & Cie et Lombard Odier & Cie ont fusionné et constitué Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. En outre, la Rabobank, un établissement néerlandais, a acquis 28% de la Banque Sarasin & Cie SA.

## 3 Infrastructure des marchés financiers

### 3.1 Introduction

Une infrastructure des marchés financiers sûre et efficace est une condition importante à la stabilité du système financier. Une telle infrastructure comprend, outre les bourses, les systèmes de compensation et de règlement des paiements et opérations sur titres, droits-valeurs et autres instruments financiers (ci-après «systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres»).

Les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres comportent divers risques (voir encadré 3). Ceux qui peuvent engendrer des risques systémiques, et donc mettre en péril la stabilité du système financier, sont qualifiés de systèmes d'importance systémique. En cas de fortes difficultés opérationnelles, de tels systèmes peuvent entraîner de gros problèmes de crédit et de liquidité chez les participants. De plus, les problèmes de crédit ou de liquidité d'un participant peuvent se transmettre à d'autres par l'intermédiaire du système. Les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres d'importance systémique peuvent donc être aussi bien la cause d'une crise systémique que le canal de propagation d'une telle crise. Diverses mesures peuvent réduire le risque systémique. Par exemple, des mesures organisationnelles et techniques permettent de restreindre les risques opérationnels d'un système ainsi que d'améliorer la prévention des crises et la capacité de résistance à celles-ci. En outre, des règles et instruments appropriés peuvent réduire la probabilité d'une propagation des problèmes de crédit et de liquidité.

Déterminer quels systèmes revêtent une importance systémique ne relève pas d'une science exacte. En pratique, on peut toutefois recourir à divers critères, par exemple la valeur totale ou le montant des diverses transactions traitées par le système, le type de transactions (opérations de change, opérations sur les marchés monétaire et financier) et le fait que le système soit raccordé ou non à d'autres. Dans l'optique de la BNS, il importe aussi de savoir si le système sert à traiter ou à régler des opérations liées à la mise en œuvre de la politique monétaire. Sur la base de ces critères, les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres qui sont d'importance systémique pour le système financier suisse comprennent, au moins, le système de paiement Swiss Interbank Clearing (SIC), le système de règlement des opérations sur titres SECOM, le système de paiement multidevises Continuous Linked Settlement (CLS) et la contrepartie centrale SIS x-clear. Ces systèmes sont brièvement décrits ci-dessous et analysés sous l'angle des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels qu'ils comportent. Enfin, nous examinons deux évolutions réglementaires qui sont en rapport direct avec le développement d'une infrastructure des marchés financiers sûre et efficace.

## 3.2 Risques de crédit et de liquidité

### SIC et SECOM

Exploité depuis 1987 par Swiss Interbank Clearing AG, le Swiss Interbank Clearing (SIC) est un système de règlement brut en temps réel (RBTR) doté d'un mécanisme de file d'attente. Les ordres de paiement sont exécutés continuellement, individuellement et sur une base brute, mais uniquement à la condition que le mandant dispose d'avoirs suffisants sur son compte de virements à la BNS. Si la couverture est insuffisante, l'ordre de paiement est automatiquement placé dans un fichier d'attente jusqu'à ce que la condition de couverture soit remplie. Pour faciliter la gestion des liquidités, les participants au système disposent en temps réel de toutes les informations importantes, en particulier celles afférentes à l'état de leur compte et à leurs paiements en attente. De plus, la BNS met à leur disposition une facilité qui leur permet d'obtenir des liquidités intrajournalières. Ces dernières sont fournies grâce à des pensions de titres intrajournalières, sans intérêt, qui peuvent être lancées sur la plate-forme de négoce Eurex Repo et exécutées en quelques secondes par le SIC et le SECOM. On trouvera une description détaillée du SIC sur le site [www.snb.ch](http://www.snb.ch).

Exploité par la SIS SegInterSettle AG (SIS), le système de règlement des opérations sur titres SECOM est relié au SIC depuis 1995. Ce raccordement permet de régler continuellement les transactions sur titres selon le principe livraison contre paiement et sur une base brute. Il en résulte que la livraison des titres et le règlement monétaire correspondant ont lieu simultanément, à la date de valeur. En règle générale, le dénouement de la transaction a lieu trois jours après sa conclusion. Les participants au système sont informés à tout moment des transactions déjà réglées et de celles encore en suspens. Pour faciliter le règlement des opérations sur titres, la SIS donne la possibilité aux participants d'emprunter ou de prêter passagèrement des titres («securities lending and borrowing»). Le site [www.sec.sisclear.com](http://www.sec.sisclear.com) contient des informations supplémentaires sur le SECOM.

Les architectures du SIC et du SECOM permettent de réduire en très grande partie les risques de crédit et de liquidité inhérents aux procédures de règlement. En particulier, la finalité intrajournalière – les paiements et livraisons de titres sont réglés continuellement et irrévocablement – restreint fortement les risques de crédit et de liquidité. Un autre élément important est le fait que les paiements dans le SIC passent par les comptes de virements à la BNS.

Pour les participants, le recours aux avoirs en comptes de virements, comme moyens de paiement, offre l'avantage que le destinataire détient, après règlement du paiement, une créance sur la BNS. Contrairement à celles qui sont détenues sur des établissements de droit privé, les créances sur la BNS n'impliquent aucun risque de crédit et de liquidité. En effet, la BNS est en mesure de s'acquitter à tout moment et sans limite de ses obligations, étant donné qu'elle peut émettre des moyens de paiement légaux. En matière de risque de crédit, le principe livraison contre paiement est particulièrement important, puisqu'il élimine le risque en principal dans le dénouement des opérations sur titres. En outre, les divers instruments à disposition des participants au système pour la gestion de leurs liquidités et de leurs titres contribuent à la réduction du risque de liquidité. Les expériences faites depuis la mise en exploitation des deux systèmes montrent clairement que ceux-ci (y compris leur raccordement) restreignent dans une mesure importante les risques systémiques sur la place financière suisse et contribuent ainsi à la stabilité du système financier.

### Continuous Linked Settlement

Depuis septembre 2002, le système de paiement mondial et multidevises Continuous Linked Settlement (CLS) permet le règlement des opérations de change selon le principe paiement contre paiement. Les deux volets d'une opération de change sont réglés par débit et crédit simultanés des comptes que les parties à la transaction détiennent à la CLS Bank. Celle-ci est directement raccordée aux systèmes RBTR de tous les pays dont les monnaies sont intégrées à CLS (dollars australien, canadien et des Etats-Unis, euro, franc suisse, livre sterling et yen). Les participants directs doivent s'acquitter envers CLS de leurs obligations de livraison dans les diverses monnaies entre 7 h et 12 h (heure d'Europe centrale). A fin mai 2003, 53 établissements financiers étaient raccordés directement au système et y passaient leurs opérations de change. Trois banques suisses, à savoir la Banque Cantonale de Zurich, Credit Suisse First Boston et UBS, figurent au nombre de ces établissements. Plusieurs autres banques suisses passent également par CLS pour leurs opérations de change, mais comme tierces parties («third parties»), c'est-à-dire qu'elles recourent aux services d'un participant direct. Des informations détaillées concernant CLS sont disponibles sur le site [www.cls-group.com](http://www.cls-group.com).

L'application du principe paiement contre paiement élimine le risque en principal dans les opérations de change. Ainsi, CLS contribue fortement à réduire les risques systémiques liés au règlement de telles opérations et répond à une attente que la communauté des banques centrales avait depuis longtemps. L'ampleur de la réduction du risque dépend de la part de marché que CLS occupera à moyen ou long terme par rapport au volume total des opérations de change. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure CLS contribue en outre à réduire le risque de liquidité. Deux aspects incitent à penser que le système apporte une telle contribution. Premièrement, les participants doivent livrer à la CLS Bank uniquement les positions nettes qu'ils ont dans les diverses devises, ce qui restreint fortement leur besoin en liquidité. Deuxièmement, CLS dispose de facilités pour obtenir des liquidités et peut y recourir en cas de problèmes de paiement d'un participant. Pourtant, une augmentation du risque de liquidité peut résulter du fait que les engagements de paiement envers la CLS Bank sont soumis à une contrainte de temps, les participants devant s'en acquitter presque à la minute près au moyen des systèmes RBTR. La gestion des liquidités dans les banques est donc particulièrement délicate et nécessite, en règle générale, un accès aux liquidités intrajournalières mises à disposition par les banques centrales.<sup>36</sup>

### SIS x-clear

Par décision du 19 mars 2003, la CFB a, en accord avec la BNS, conféré le statut de banque à SIS x-clear AG (ci-après «x-clear»). L'obtention d'un tel statut était nécessaire, sur le plan réglementaire, pour que x-clear puisse fonctionner, à partir du 5 mai, comme contrepartie centrale des participants, surtout suisses, à la plate-forme de négoce virt-x opérant à Londres. Ce rôle d'intermédiation permet aux parties de rester anonymes, après la conclusion de leurs transactions, et fait que chaque participant a un seul risque de contrepartie au lieu d'en avoir de nombreux. De plus, x-clear garantit le règlement, qui peut avoir lieu sur une base nette si le participant le souhaite. Le site [www.ccp.sisclear.com](http://www.ccp.sisclear.com) contient des informations détaillées sur x-clear.

Le règlement garanti par x-clear élimine les risques mutuels de crédit et de coût de remplacement des participants au système et réduit leurs risques de liquidité.<sup>37</sup> Simultanément, il implique une concentration des risques de crédit, de liquidité et de coût de remplacement chez x-clear. Du fait de cette concentration, la gestion des risques revêt une im-

portance considérable chez x-clear. Elle comprend trois éléments: un mécanisme de dépôt de marges, un fonds de couverture des défaillances ainsi que des fonds propres. Ces trois éléments doivent assurer qu'aucun risque systémique ne découle de la défaillance d'un ou de plusieurs participants.

Après l'évaluation des expériences faites durant le premier semestre d'activité de x-clear, la CFB décidera – toujours en accord avec la BNS – s'il convient d'imposer la conclusion d'une police d'assurance qui puisse couvrir les risques non-couverts par les trois éléments déjà mentionnés. Pour réduire le risque de défaillance, certaines contreparties centrales étrangères ont elles aussi conclu de telles polices.

Pour s'acquitter à temps de ses obligations de livraison et de paiement, x-clear doit disposer à la fois de titres et de liquidités. C'est pourquoi x-clear a déposé des titres en garantie à la SIS SegInterSettle AG (SIS), qui gère ses liquidités. Grâce à ce dépôt de titres, la SIS peut se procurer des liquidités soit à la BNS (pensions de titres intrajournalières ou «overnight»), soit auprès d'autres établissements financiers. De plus, il est possible à x-clear d'emprunter des titres en cas de manque passager.

En raison des activités particulières de x-clear, la CFB a, d'entente avec la BNS, accordé à cet établissement certains allègements dans l'application des dispositions légales afférentes à la surveillance bancaire (dispositions sur les liquidités, les fonds propres et la répartition des risques). Comme la CFB et la BNS n'ont pas d'expérience pratique dans la surveillance d'une contrepartie centrale et que les obligations de fournir des informations et de rendre compte ne s'appliquent que partiellement au cas de x-clear (car conçues en fonction des opérations bancaires habituelles), les autorités de surveillance ont soumis cet établissement à un devoir de rendre compte particulier, actuel et ajusté aux risques. De plus, x-clear est tenu d'informer immédiatement ces deux autorités si le risque cumulé de ses deux principaux participants dépasse à n'importe quel moment le montant du fonds de couverture des défaillances. Le Secrétariat de la CFB et la BNS procéderont à une évaluation des données afférentes aux activités de x-clear, mais aussi, le cas échéant, à des examens sur place. Dans l'ensemble, seule l'expérience permettra d'apprécier de manière approfondie la gestion des risques de x-clear. Les autorités de surveillance examineront donc continuellement le modèle appliqué et exigeront, si nécessaire, les adaptations adéquates.

36 Pour leurs paiements en francs, la plupart des participants non suisses au CLS s'adressent aux deux grandes banques suisses en tant que correspondants, mais trois établissements (Bank of America, Citibank et HSBC) recourent à leur filiale en Suisse.

37 Les risques de liquidité ne sont pas éliminés complètement, car x-clear ne peut pas garantir le règlement à la date de valeur.

### 3.3 Risques opérationnels

Ces dernières années, les exploitants, les participants et les autorités de surveillance de systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres ont voué attention plus marquée aux mesures qui accroissent la fiabilité des systèmes ou qui améliorent la prévention des crises et la capacité de résistance à celles-ci. Ils ont en effet tous constaté que les exigences en matière de sûreté opérationnelle ont augmenté, l'infrastructure des marchés financiers étant de plus en plus organisée sur le plan mondial et en réseau. De surcroît, plusieurs crises dues à des perturbations dans l'exploitation de systèmes ont montré clairement la vulnérabilité, sur le plan technique, des divers éléments de l'infrastructure des marchés financiers et les vastes conséquences que des perturbations affectant l'exploitation d'un système peuvent avoir sur la stabilité d'une place financière.

Les problèmes d'ordre opérationnel proviennent soit d'un élément de l'infrastructure des marchés financiers, soit d'un facteur externe, par exemple des catastrophes naturelles ou des sabotages délibérés. Les attentats terroristes perpétrés à New York le 11 septembre 2001 fournissent un exemple de perturbations provoquées par un facteur externe. D'importants éléments de l'infrastructure des marchés financiers locaux ont dû être mis hors service passagèrement, ce qui a engendré des problèmes de liquidité chez certains participants aux marchés financiers et des perturbations sur les marchés des titres. Compte tenu de la dimension de ces événements, la plupart des systèmes ont fait preuve d'une capacité de résistance étonnamment forte et les secousses sur les marchés financiers ont été relativement faibles. Les événements du 11 septembre 2001 ont cependant montré combien il est important de disposer de solutions de rechange encore utilisables lorsque le fonctionnement d'un ou de plusieurs éléments de l'infrastructure des marchés financiers est entravé.

La défaillance que le SIC a subie le 17 juin 2002 à la suite d'un problème de matériel est un exemple de perturbations issues du système lui-même. La panne était telle que le recours au système de réserve était impossible et qu'il a fallu interrompre l'exploitation de l'ensemble du système pendant plusieurs heures. Cette perturbation technique a bloqué les flux de paiements entre les participants au SIC. Elle a aussi, du fait de la position centrale que le SIC occupe dans l'infrastructure des marchés financiers en Suisse, rendu impossibles le règlement, par le SECOM, des opérations sur titres, le recours à des liquidités intra-

journalières ainsi que le remboursement de telles liquidités.

De tels exemples prouvent qu'il faut vouer davantage d'attention au contrôle des risques opérationnels en raison de l'interdépendance croissante des marchés financiers sur le plan mondial et de la complexité toujours plus forte des procédures de règlement. A cet égard, on peut distinguer deux types de mesures. Premièrement, des dispositions préventives adéquates peuvent renforcer la sûreté de l'infrastructure des marchés financiers et, partant, réduire la probabilité d'une crise due à des problèmes opérationnels. Deuxièmement, pour le cas où une perturbation devait se produire malgré tout, il faut prendre – tant sur le plan organisationnel que technique – les mesures nécessaires dans le domaine de la gestion des crises et de la capacité de résistance à celles-ci, afin de maintenir l'exploitation du système ou de la rétablir dans un délai très bref. Cela nécessite notamment des procédures à respecter ainsi que des systèmes de réserve adéquats et testés périodiquement, aussi bien chez l'exploitant du système que chez les participants. Les mesures prévues pour les divers systèmes doivent être soigneusement coordonnées. En effet, des solutions garantissant la compatibilité entre les différents systèmes et infrastructures sont nécessaires pour éviter des incohérences et pour assurer la capacité de résistance du système financier aux crises.

En Suisse, diverses mesures ont été prises ces dernières années pour renforcer la fiabilité des divers systèmes, la prévention des crises et la capacité de résistance à celles-ci, mais aussi pour mieux assurer la compatibilité entre les systèmes. Ainsi, après le problème susmentionné, l'exploitant du SIC a rapidement procédé à des adaptations techniques afin d'éviter la répétition d'une telle panne. De plus, plusieurs mesures sur les plans organisationnel et technique sont actuellement mises au point et testées; elles doivent éliminer, à moyen et long terme, les points faibles encore existants. La fiabilité du système en sortira renforcée. Par ailleurs, diverses dispositions ont été prises avant la mise en exploitation de CLS; il s'agissait notamment de permettre aux participants directs au système CLS de recourir, même en cas de crise, aux liquidités intrajournalières qu'offre la BNS et d'effectuer à temps leurs paiements à la CLS Bank. A cette fin, il a fallu apporter quelques adaptations techniques aux systèmes concernés, mais aussi prendre des mesures sur le plan organisationnel pour que les exploitants des systèmes, les participants aux systèmes et la BNS puissent, en cas de crise, agir rapidement.

### 3.4 Développements réglementaires

La sûreté et l'efficacité des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres d'importance systémique est un objectif majeur des autorités de surveillance. L'importance croissante qui lui est attribuée dans les efforts tendant à promouvoir la stabilité du système financier se répercute sur le développement des diverses réglementations. D'un côté, on assiste à un accroissement de la publication de normes reconnues sur le plan international, qui imposent certaines exigences aux systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres ainsi qu'à leurs exploitants. De l'autre, plusieurs pays ont adopté ces dernières années une base légale en vue de surveiller ces systèmes. A la faveur de la révision de la loi sur la Banque nationale, il est prévu d'introduire dans les tâches confiées à celle-ci la surveillance de systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres.

#### **Accroissement de la publication de normes internationales**

En 2000, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) de la Banque des Règlements Internationaux a publié dix principes fondamentaux relatifs aux systèmes de paiement d'importance systémique ([www.bis.org](http://www.bis.org)). Le CSPR et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont, en 2001, diffusé 19 recommandations afférentes aux systèmes de règlement des opérations sur titres ([www.bis.org](http://www.bis.org)). Les deux ensembles de normes comportent des exigences minimales. Ils s'adressent à tous les marchés financiers et sont utilisés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans les examens périodiques des pays membres, examens qui portent notamment sur les conditions-cadres dans le domaine de la réglementation et la capacité de résistance du secteur financier aux crises.

Les principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique requièrent que ces systèmes reposent sur une base juridique solide et qu'ils satisfont à diverses exigences qui visent à limiter les risques de crédit et de liquidité. Ils recommandent de surcroît d'utiliser la monnaie centrale comme moyen de paiement et relèvent l'importance tant de la fiabilité du système que des mesures destinées à prévenir les crises et à renforcer la capacité de résistance aux crises. En outre, les principes fondamentaux exigent un accès équitable et ouvert au système ainsi qu'une structure de gouvernance transparente, efficace et soumise à une obligation de rendre compte.

Les recommandations relatives aux systèmes de règlement des opérations sur titres traitent elles aussi des risques de compensation et de règlement, des risques juridiques et opérationnels qu'implique le dénouement des opérations sur titres, ainsi que de la structure de gouvernance des exploitants des systèmes. De plus, quelques recommandations concernent plus spécifiquement le règlement des opérations sur titres. Ainsi, la présence d'une contrepartie centrale est jugée souhaitable, et il convient de faciliter les prêts et emprunts de titres. Le règlement d'une opération devrait avoir lieu trois jours au plus tard après sa conclusion et selon le principe livraison contre paiement.

En complément aux recommandations des CSPR et OICV, le Groupe des Trente (G-30), un organisme international constitué de représentants de l'économie privée, du secteur public et de la recherche universitaire, a publié en 2003 le rapport «Global Clearing and Settlement: A Plan of Action» ([www.group30.org](http://www.group30.org)). Ce rapport comprend 20 recommandations qui s'adressent, en tant que «best practices», aux marchés financiers des pays économiquement très développés. Ces recommandations visent à réduire les inefficacités et risques qui se manifestent dans le règlement d'opérations sur titres internationales. Le rapport contient, outre les recommandations, des propositions concrètes pour atteindre ces objectifs, dans un horizon de cinq à sept ans, grâce à des mesures à prendre par les participants aux marchés, les prestataires de services et le secteur public.

### La nouvelle loi sur la Banque nationale

La nouvelle loi sur la Banque nationale – soumise actuellement à l'examen des Chambres fédérales – prévoit explicitement de confier à la BNS la tâche de surveiller les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres. La BNS inclura dans la surveillance tous les efforts tendant à influencer sur les règles et l'architecture d'un système de paiement ou de règlement des opérations sur titres. Elle vouera une attention particulière aux systèmes d'importance systémique.

Un régime de surveillance à trois niveaux est prévu. Le premier niveau assujettira les exploitants de systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres à l'obligation de fournir des données statistiques. Ces informations permettront d'exclure d'emblée d'une surveillance plus poussée les systèmes peu importants. Le deuxième niveau impliquera la remise de données plus étendues et concernera les systèmes de règlement des opérations sur titres ainsi que les systèmes de paiement pour lesquels un risque systémique ne peut pas être exclu a priori étant donné la valeur totale des opérations réglées dans ces systèmes. Des informations étendues sur ces systèmes sont nécessaires pour que la BNS puisse déterminer s'il s'agit ou non de systèmes importants pour la stabilité du système financier. Finalement, la BNS pourra imposer des exigences qualitatives minimales à l'exploitation de systèmes pouvant engendrer des risques pour la stabilité du système financier. Ces exigences minimales s'inspireront étroitement des normes reconnues sur le plan international.

### Risques dans les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres

Pour ce qui a trait aux systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, la Banque des Règlements Internationaux distingue les risques suivants:

*Risque de crédit:* risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas intégralement d'une obligation, à l'échéance ou ultérieurement.

*Risque en principal* (forme particulière du risque de crédit): risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas intégralement d'une obligation résultant d'une opération sur titres ou de change, à l'échéance ou ultérieurement, alors que son partenaire contractuel s'en est acquitté à temps.

*Risque de liquidité:* risque qu'un participant à un système se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter en totalité d'une obligation à l'échéance prévue, tout en étant éventuellement en mesure de s'exécuter à une date ultérieure.

*Risque de coût de remplacement:* risque qu'une partie ne reçoive pas le montant relatif à une créance détenue sur une contrepartie au moment de l'échéance. Une telle défaillance peut entraîner une position non couverte pour la partie solvable, ou l'empêcher de réaliser des gains potentiels sur la position. Le risque qui en résulte correspond au coût de remplacement, au prix courant du marché, du contrat original.

*Risque juridique:* risque qu'une base juridique insuffisante ou une incertitude juridique ne génère ou n'aggrave des risques de crédit ou de liquidité.

*Risque opérationnel:* risque que des facteurs, telles des perturbations techniques ou des défaillances humaines affectant un système, ne génèrent ou n'aggravent des risques de crédit ou de liquidité.

*Risque systémique:* risque que l'incapacité d'un participant à faire face à ses obligations ou qu'un dysfonctionnement du système n'entraîne, pour d'autres participants ou établissements financiers, l'impossibilité de s'acquitter en temps voulu de leurs propres obligations; une telle défaillance peut provoquer des problèmes généralisés de liquidité ou de crédit et menacer ainsi la stabilité du système financier, voire de toute l'économie.